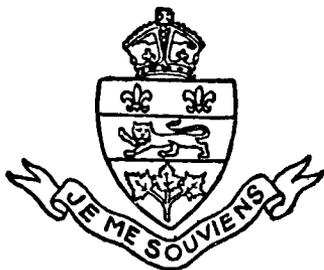


RAPPORT GÉNÉRAL
DU
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DU TRAVAIL
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 JUIN

1930

~~~~~  
Imprimé par ordre de la Législature  
~~~~~



QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DU ROI

—
1930

L'HONORABLE M. H.-G. CARROLL, LL. D.,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

En conformité des articles 5, chap. 94 et 7 chap. 95, des Statuts refondus de la province de Québec, 1925, j'ai l'honneur de vous soumettre un rapport général sur le fonctionnement du département des Travaux publics et du Travail, pendant l'année financière 1929-1930.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

Votre très humble serviteur,

Le ministre des Travaux publics et du Travail,

J.-N. FRANCEUR.

Québec, le 12 décembre 1930.

LISTE DES PRINCIPAUX OFFICIERS DU MINISTÈRE DES
TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL

L'HON. M. ANTONIN GALIPEAULT, c. r.	ministre jusqu'au 10 mai 1930.
L'HON. HECTOR LAFERTÉ, c. r.	ministre intérimaire depuis le 10 mai jusqu'au 5 juin 1930.
L'HON. J.-N. FRANCOEUR, c. r.	ministre depuis le 5 juin 1930.
IVAN-E. VALLÉE	sous-ministre des Travaux pu- blics et du Travail, ing. en chef et dir. des ch. de fer.
LOUIS GUYON	sous-ministre du travail.
ALPHONSE GAGNON	secrétaire du ministère.
ARTHUR GAGNON	comptable en chef.
SYLVA FRAPPIER	architecte et dir. des travaux publics.
ERNEST LAVIGNE	commissaire des incendies de la province.
OLIVIER DESJARDINS	ing. en chef adjoint et asst. dir. des ch. de fer.
JOHN-G. O'DONNELL	ing. civil et chef du service de l'entretien.
J.-E. GARNEAU	registraire.
ELZÉAR THERRIEN	assistant-secrétaire.
ADÉLARD CÔTÉ	sec. du sous-ministre et pour- voyeur du département.
GEORGES LAVOIE	surintendant général des ate- liers.
THÉODORE BERNARD	surintendant des édifices par- lementaires.
ADÉLARD GAGNON	électricien
LOUIS CHOLET	jardinier chef.

RAPPORT

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL

I

RECETTES ET DÉPENSES

RAPPORT DU COMPTABLE

ÉTAT des recettes et des dépenses du Département des Travaux publics
et du Travail, depuis le 1er juillet 1929, jusqu'au 30 juin 1930.

RECETTES	
La Cie du Château Frontenac:	
Loyer de terrain occupé par le Château Frontenac, du 2 juillet 1929, au 2 juillet 1930	\$ 760.06
Mécaniciens de Machines fixes:	
Inspection de Bouilloires et des Appareils de chauffage, et Honoraires d'examen	34,921.17
Ville de Montréal: Loyer d'un terrain entre le palais de justice et l'Hôtel de Ville, vis-à-vis la colonne Nelson, du 1er juillet 1928, au 30 juin 1929	
	1.00
Commission des Écoles Protestantes:	
École Normale McGill, rue Belmont, Montréal. Loyer du 30 juillet 1928, au 30 juin 1930	2,000.00
The Bell Telephone Company:	
Loyer pour câble sous-marin attaché au pont de Batiscan, du 2 janvier 1930, au 2 janvier 1931, (d'avance)	10.00
The Bell Telephone Company:	
Droit de passage sur la ferme de la prison de Bordeaux, du 1er juillet 1928 au 30 juin 1929	45.00
The Bell Telephone Company:	
Loyer pour attache de câble au pont, à Montmorency, du 1er décembre 1928, au 30 novembre 1930	2.00
Montreal Tramways Company:	
Droit de passage sur la ferme de la prison de Bordeaux, du 15 septembre 1927, au 15 septembre 1930	300.00
Examineurs Électriciens:	
Protection des édifices publics contre le feu, (18 Geo. V, chap. 62)	262,524.27
M. Paul Leroux:	
Partie de prix de vente d'un terrain au pont, à Ste-Anne de Bellevue	50.00

**ÉTAT des recettes et des dépenses du Département des Travaux publics
et du Travail, depuis le 1er juillet 1929 au 30 juin 1930.**

RECETTES— <i>Suite</i>	
Pont de Péages, au 30 juin 1930:	
Pont Galipeault.....	126,434. 24
Pont Taschereau.....	107,285. 52
Pont Batiscan.....	74,400. 35
Pont de Québec.....	42,258. 25
Grand total.....	\$ 388,468. 13

Département des Travaux publics et du Travail,
Québec, le 30 juin 1930.

Le comptable,
ARTHUR GAGNON.

DÉPENSES	
ENTRETIEN DES ÉDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL:—	
Entretien des édifices de la Législature et des départements.....	\$ 282,342. 66
Spencer Wood.....	68,087. 91
Serre du Gouvernement.....	32,548. 57
Café.....	13,415. 87
	396,395. 01
Moins montant reçu des assurances, RE feu 31 déc 29 au Parlement.....	395. 01
	396,000. 00
Nettoyage.....	69,898. 88
Bureau de Poste.....	4,976. 33
Assurance des édifices publics en général.....	3,000. 00
Assurances des Palais de Justice et Prisons.....	4,000. 00
Taxe d'eau sur édifices publics en général.....	14,264. 50
Inspections et explorations.....	24,983. 99
Réparation et entretien des Écoles Normales.....	12,000. 00
Ponts-routes.....	599,991. 72
Embellissement des édifices et terrain du Parlement.....	3,529. 70
Entretien des Bureaux du gouvernement—Montréal.....	46,000. 00
Loi préventive des incendies.....	100,000. 00
Mécaniciens de machines fixes.....	34,552. 87
Examineurs électriciens.....	210,908. 82
Abolition ponts et barrières de péage, 2 Geo. V, ch. 2.....	800. 00
“ “ “ “ 5 Geo. V, ch. 10.....	5,302. 67
	1,134,209. 48
A reporter.....	1,530,209. 48

ÉTAT des recettes et des dépenses du Département des Travaux publics
et du Travail, depuis le 1er juillet 1929 au 30 juin 1930.

DÉPENSES—*Suite*

Reporté.....	\$ 1,644,549. 53
Loi des établissements industriels.....	56,091. 35
Greffier des conseils de conciliation et d'arbitrage.....	600. 00
Bureaux de placements.....	44,743. 47
Commission re: Salaire minimum des femmes.....	12,832. 11
Loi des accidents du Travail.....	34,300. 13
Grand total.....	1,793,116. 59

Département des Travaux publics et du Travail,

Québec, 30 juin, 1930.

Le comptable,

ARTHUR GAGNON.

II

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT

DIVISION DE QUÉBEC

NOMS DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothèques et ameublement	Sur hangars, remises et écuries	Totaux	Dates de l'expiration des polices
	\$	\$	\$	\$	
Hôtel du gouvernement (Pal. législatif et Dépt. publics), Québec.	750,000.00	250,000.00		1,000,000.00	1er mai 1931.
École normale Laval et École modè'le annexe (département des institutrices), Québec.		3,000.00		3,000.00	1er mai 1931.
École normale Laval, chemin Ste-Foy	75,000.00	20,000.00		95,000.00	1er mai 1931.
Serres du Gouvernement	12,000.00			12,000.00	1er mai 1931.
Serres de Spencer Wood	10,000.00			10,000.00	1er mai 1931.
Spencer Wood; Château, dépendances et autres constructions sur la propriété y compris la maison du gardien chemin St-Louis.	80,000.00	27,000.00	30,000.00	137,000.00	1er mai 1931.
Nouvelle bibliothèque		50,000.00		50,000.00	1er mai 1931.
Annexe rue Ste-Julie		40,000.00		40,000.00	1er mai 1931.
Café		10,000.00		10,000.00	1er mai 1931.
Ameublement, 231 rue St-Paul		6,000.00		6,000.00	1er mai 1931.
Chaudières à vapeur (Hôtel du Gouvernement)	25,000.00			25,000.00	7 nov. 1931.
École des Arts rue St-Joachim	60,000.00	15,000.00		75,000.00	1er mai 1931.
Edifice de La Commission des Accidents du Travail	70,000.00	18,000.00		88,000.00	1er mai 1932.
Palais de justice et prisons:					
Prison commune de Québec	25,000.00	6,000.00	1,500.00	32,500.00	1er mai 1931.
Maison du géolier Larue	800.00			800.00	1er mai 1931.
Palais de Justice, Québec	19,500.00	1,000.00		20,500.00	1er mai 1931.
A reporter	1,127,300.00	446,000.00	31,500.00	1,604,800.00	

I I

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT—(Suite)

DIVISION DE QUÉBEC

NOMS DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothèque et ameublement	Sur hangars, remises et écuries	Totaux	Dates de l'expiration des polices
	\$	\$	\$	\$	
Reporté.....	1,127,300.00	446,000.00	31,500.00	1,604,800.00	
Palais de Justice et Prison Iles-de-la-Madeleine.....	10,000.00	500.00	10,500.00	1er mai 1931.
“ “ Percé (Gaspé).....	10,000.00	600.00	10,600.00	1er mai 1931.
“ “ New-Carlisle } (Gaspé).....	8,000.00	700.00	8,700.00	1er mai 1931.
“ “ Maison du géolier }.....	2,000.00	2,000.00	1er mai 1931.
“ “ Beauce.....	25,000.00	700.00	400.00	26,100.00	1er mai 1931.
“ “ Chicoutimi.....	55,000.00	3,600.00	400.00	59,000.00	1er mai 1931.
“ “ Roberval.....	50,000.00	10,000.00	60,000.00	1er mai 1931.
“ “ La Malbaie.....	16,000.00	500.00	400.00	16,900.00	1er mai 1931.
“ “ Montmagny.....	25,000.00	800.00	400.00	26,200.00	1er mai 1931.
“ “ Fraserville.....	25,000.00	1,000.00	400.00	26,400.00	1er mai 1931.
“ “ Rimouski.....	25,000.00	1,500.00	400.00	26,900.00	1er mai 1931.
“ “ Amos, Abitibi.....	60,000.00	10,000.00	70,000.00	1er mai 1931.
Prison de Chicoutimi.....	110,000.00	5,000.00	115,000.00	18 Déc. 1932.
	1,548,300.00	480,900.00	33,900.00	2,063,100.00	

I I

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT—(Suite)

DIVISION DE MONTRÉAL

NOMS DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothé- que et ameublement	Sur hangars, remises et écuries	Totaux	Dates de l'expiration des polices
Reporté.....	\$ 993,600.00	\$ 233,400.00	\$ 10,500.00	\$ 1,237,500.00	
Palais de Justice et Prisons, Valleyfield.....	40,000.00	2,000.00	42,000.00	1er mai 1931.
" " " St-Jean.....	20,000.00	1,500.00	400.00	21,900.00	1er mai 1931.
" " " St-Hyacinthe.....	25,000.00	800.00	400.00	26,200.00	1er mai 1931.
" " " Ste-Scholastique.....	15,000.00	400.00	15,400.00	1er mai 1931.
" " " Sweetsburg.....	25,000.00	800.00	400.00	26,200.00	1er mai 1931.
" " " Bryson.....	15,000.00	15,000.00	1er mai 1931.
" " " Hull.....	50,000.00	10,000.00	60,000.00	1er mai 1931.
" " " Mont-Laurier.....	50,000.00	10,000.00	60,000.00	1er mai 1931.
" " " St-Jérôme.....	110,000.00	15,000.00	125,000.00	1er mai 1931.
" " " Campbell's Bay.....	65,000.00	10,000.00	75,000.00	1er mai 1931.
Maison du Chapelain, Bordeaux.....	5,000.00	5,000.00	1er mai 1931.
La Morgue, 43 St-Vincent.....	25,000.00	5,000.00	30,000.00	1er mai 1931.
Maison du Gouverneur, Bordeaux.....	5,000.00	5,000.00	1er mai 1931.
	\$ 1,443,600.00	\$ 288,500.00	\$ 12,100.00	\$ 1,744,200.00	

II
ASSURANCES DU GOUVERNEMENT—(Suite et fin.)

DIVISION DES TROIS-RIVIÈRES, SHERBROOKE, ETC.

NOMS DES ÉDIFICES	Sur édifices	Sur bibliothé- que et ameu- blement	Sur hangars, remises et écuries	Totaux	Dates de l'expiration des polices
	\$	\$	\$	\$	
Palais de Justice et Prisons:					
Palais de Justice des Trois-Rivières.....	100,000.00	10,000.00	110,000.00	1er mai 1931.
Prison des Trois-Rivières.....	15,000.00	500.00	500.00	16,000.00	1er mai 1931.
Palais de Justice de Sherbrooke.....	125,000.00	25,000.00	150,000.00	1er mai 1931.
Prison de Sherbrooke.....	20,000.00	500.00	500.00	21,000.00	1er mai 1931.
Palais de Justice et Prison, Sorel.....	25,000.00	800.00	400.00	26,200.00	1er mai 1931.
“ “ Arthabaska.....	25,000.00	1,000.00	400.00	26,400.00	1er mai 1931.
“ “ Joliette.....	25,000.00	2,600.00	400.00	28,000.00	1er mai 1931.
“ “ Nicolet.....	15,000.00	2,500.00	17,500.00	1er mai 1931.
	350,000.00	42,900.00	2,200.00	395,100.00	

RECAPITULATION

Assurances de la division de Québec.....	Primes	23,417.00
Assurances de la division de Montréal.....		23,274.80
Assurances de la division de Trois-Rivières, Sherbrooke, etc.....		5,027.65
Montant total des primes payées pour les assurances portées au tableau ci-dessus.....		\$ 51,719.45

Département des Travaux publics et du Travail.
Québec, 30 juin 1930.

Le comptable
ARTHUR GAGNON.

III

CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES PONTS-ROUTES

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

Québec, le 30 juin 1930.

A L'HONORABLE M. J.-N. FRANCOEUR, C. P.,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Hôtel du Gouvernement,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant la construction et l'entretien des ponts-routes pour l'année fiscale 1929-1930.

Il est à noter que seuls les ponts-routes de plus de 20 pieds de travée libre pour le passage des eaux sont sous la juridiction du service des ponts de votre ministère et que ces ponts doivent être de nature permanente, c'est-à-dire ponts métalliques ou en béton.

A

CONSTRUCTION

La construction des ponts a été, pour l'année qui se termine, encore plus active que celle de l'an passé qui, cependant, avait été une année record pour le nombre des ponts construits et ceux en voie de construction.

La fabrication des poutres métalliques laminées, plus grosses que celles qu'il nous était possible d'obtenir dans le passé, a permis d'augmenter la travée limite des ponts-poutres de 37 pieds à 45 pieds. Cette limite pourrait être portée avantageusement, je le crois, jusqu'à 50 pieds, lorsque les conditions de transport le permettront. Ce changement offrirait une économie considérable dans la construction des ponts de cette dimension. De plus, la largeur de la voie charretière pourrait être augmentée économiquement suivant les exigences du trafic futur. Car, à l'heure actuelle, il faut déjà tenir un compte sérieux de l'augmentation

considérable de la circulation sur les routes, de la vitesse, des divers genres de voitures, et il est nécessaire, dans plusieurs cas, de construire des ponts plus larges.

Jusqu'à date, sur les routes secondaires, la largeur minimum des ponts est de 18 pieds et, sur les chemins principaux, cette largeur est de 24 pieds pour les petits ponts et de 20 pieds pour les grands ponts.

Il est incontestable que les ponts en béton, surtout ceux du type "en arche", ont rencontré la faveur du public; plusieurs ont été construits et un certain nombre sont en voie de construction.

Grâce à un personnel actif, nous avons pu répondre plus avantageusement à toutes les demandes d'inspections que nous avons reçues des municipalités et suivre plus attentivement la construction des ponts, de même que surveiller la qualité des matériaux employés.

L'état suivant donne un aperçu du travail accompli par votre service des ponts-routes.

Nombre de ponts construits depuis le 1er juillet 1908	
au 1er juillet 1930.....	1,106
Coût des ponts construits.....	\$ 12,801,671.23
Subvention du Gouvernement pour les ponts construits.....	\$8,098,773.26
Coût de ces ponts en construction. *	\$838,517.70
Longueur totale de superstructure des ponts construits.....	108,508 pds.
Nombre de ponts construits depuis le 1er juillet 1929	
au 1er juillet 1930.....	68
Nombre de ponts en construction au 1er juillet 1930	77
Longueur totale des ponts en construction.....	3,998 pds.

Nous avons construit dix ponts de plus que l'an dernier et dix-huit ponts de plus sont en voie de construction.

Voici quelques-uns des principaux ponts construits au cours de l'année finissant le 30 juin 1930: pont sur la rivière Gatineau, entre les municipalités des Cantons Bouchette et Cameron, comté de Hull; pont "Alonzo Wright", sur la rivière Gatineau, entre Hull-Est et Hull-Ouest, comté de Hull; pont sur la rivière du Nord, à St-Jérôme, comté de Terrebonne, site rue Castonguay; pont Chevalier, sur la rivière l'Assomption, à Joliette, comté de Joliette; pont sur la rivière Noire, à St-Siméon, comté de Charlevoix; pont Blanchette, sur le Bras St-Nicolas, à Cap St-Ignace, comté de Montmagny; pont Interprovincial, sur la rivière Missisquoi, entre le Canton Sutton, P. Q., et East Richford, E. U.; pont sur la rivière Champlain, à Champlain, comté de Champlain; pont sur la rivière Maskinongé, à St-Didace, comté de Maskinongé;

pont sur la rivière Chaudière, entre St-Georges-Est et Aubert-Gallion, comté de Beauce.

Voici maintenant les principaux ponts en voie de construction le 30 juin 1930: pont sur la rivière Couchépaganiche, entre la paroisse et le village de St-Jérôme, comté Lac St-Jean; pont Fournier, à Cap St-Ignace, comté de Montmagny; pont sur la rivière Metis, entre Ste-Flavie, comté de Rimouski, et Grand Metis, comté de Matane; pont sur la rivière Aux Perles, à St-Louis-de-Kamouraska, comté de Kamouraska; pont sur la petite rivière Montréal, à Lacadie, comté de St-Jean; pont Prévost, à l'Épiphanie, comté de L'Assomption; pont sur la rivière Beaurivage, à St-Patrice-de-Beaurivage, comté de Lotbinière; pont sur la rivière Bécancourt, à Thetford-Mines, comté de Mégantic.

Les travaux de construction de la voie carrossable sur le pont de Québec et de ses approches sont maintenant terminés. Ce pont a été ouvert à la circulation le 22 septembre 1929, soit 133 jours après le commencement des travaux.

Le parc de stationnement, la terrasse, la maison des percepteurs et le kiosque de perception seront entièrement terminés cet été, de même que l'embellissement des lieux et le système d'éclairage.

Le pont de Québec est le seul entre les deux rives du fleuve St-Laurent en aval du pont de la Commission du Havre de Montréal.

Nous joignons à notre rapport quelques photographies illustrant divers genres de ponts construits par certaines municipalités et subventionnés par votre département.

B

ENTRETIEN

Le service de l'entretien des ponts-routes a été organisé en 1922 et son but est d'aider les différentes municipalités de la province à tenir en bon état de réparation leurs ponts permanents (acier et béton) construits avec l'aide du gouvernement et qui deviennent et restent la propriété de ces municipalités, après leur construction.

De 1922 à 1930, notre service d'entretien a puissamment contribué au maintien et à l'amélioration des ponts-routes par toute la province, soit au moyen d'inspections, instructions techniques, calculs, surveillance et acceptation des travaux de réparation et d'amélioration. Les conseils municipaux faisaient faire les travaux à leurs ponts respectifs, après entente avec le département ou même, dans plusieurs cas particuliers, en raison de la nature des ouvrages, nécessités par le besoin des lieux et des conditions particulièrement difficiles, comme à Rivière-aux-Chiens, comté de Montmorency; Crabtree Mills, comté de Joliette;

Grande-Baie, comté de Chicoutimi; pont Taschereau, à La Malbaie, comté de Charlevoix; St-Pierre-les-Becquets, comté de Nicolet, et nombre d'autres constructions les travaux étaient exécutés directement par le service d'entretien, en outre de la mise en bon état des autres ponts, au nombre de plus d'un millier. Les ouvrages de plus grande importance étaient subventionnés par le gouvernement.

En mai 1930, le gouvernement a décidé de se charger de l'entretien des ponts-routes subventionnés et de contribuer, pour une plus large part, aux travaux d'amélioration. Une lettre circulaire a été adressée à tous les secrétaires-trésoriers des municipalités de la province, accompagnée d'un questionnaire pour chacun de leurs ponts.

Le texte de cette lettre donnera une idée de cette nouvelle initiative de votre département.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAVAIL DE QUÉBEC

LETTRE RECOMMANDÉE

Québec, 24 avril 1930.

Au secrétaire-trésorier de :

Cher Monsieur,

Nous désirons porter à votre connaissance que le gouvernement a décidé d'aider, d'une manière plus efficace, les municipalités de la province de Québec à mettre, en bon état, les ponts permanents (acier ou béton) de plus de 20 pieds de travée libre.

Pour réussir, le département des Travaux publics a besoin de la coopération et du concours des municipalités intéressées, et comme il est impossible, à notre personnel, de faire une inspection générale de toutes ces constructions, nous vous demanderions de nous faciliter la tâche, en faisant inspecter les ponts de votre municipalité par un ingénieur-civil ou par une personne compétente qui répondra au questionnaire annexé, pour chaque pont en particulier, et de retourner ces documents, dûment complétés, à l'Ingénieur de l'Entretien, M. John G. O'Donnell, Dépt des Travaux publics et du Travail, Parlement, Québec.

Sur réception de ces questionnaires, nous vous laisserons savoir quels sont les travaux que le département fera à ses frais, comme travaux d'entretien, et quelle partie sera considérée comme travaux d'amélioration.

Il doit être bien compris que le gouvernement ne désire pas prendre et ne prend pas la propriété des ponts qui restera, comme par le passé, aux municipalités, mais il se propose d'aider à l'entretien, soit en faisant lui-même les travaux, soit en remboursant le coût de l'ouvrage que les municipalités auront fait elles-mêmes après approbation du département.

Nous vous prions donc de soumettre cette circulaire à votre conseil municipal afin que action soit prise.

IVAN-E. VALLÉE,

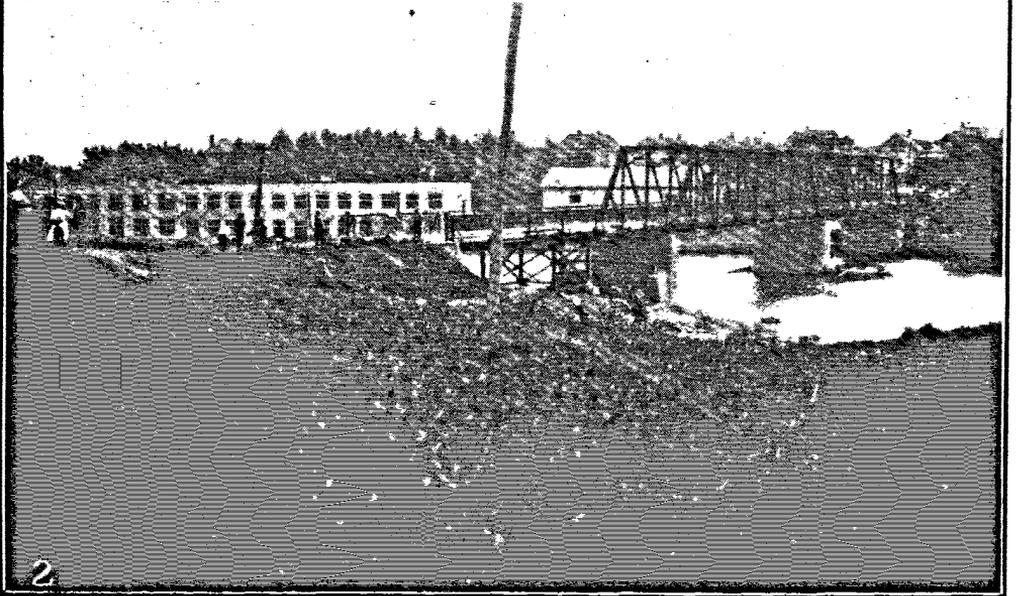
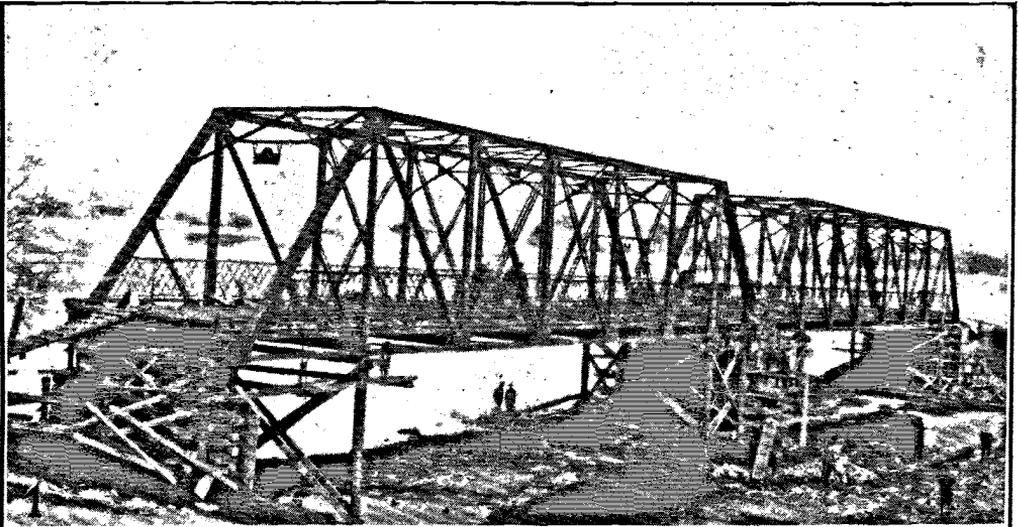
Sous-Ministre et Ingénieur en Chef.

600 copies de cette lettre ont été envoyées accompagnées de 1000 questionnaires et au 1er juillet 1930 un grand nombre de réponses avaient été reçues.

Pour faire face aux obligations de cette nouvelle régie, il a fallu adjuger un budget particulier pour l'entretien des ponts-routes, requérir les services de contremaîtres-surveillants additionnels, augmenter le personnel régulier et, pour cette année, se borner aux travaux les plus urgents, tout en élaborant le programme régulier que le service de l'entretien entend suivre suivant l'importance du réseau routier de la province et en classant les rapports des municipalités sur l'état des ponts d'après les questionnaires reçus. Depuis le 1er mai 1930, tous les travaux de réparation aux ponts-routes permanents ont été exécutés sous la direction de votre département et nous nous sommes efforcés, chaque fois, d'employer la main-d'œuvre de la localité et de nous servir des produits de la province.

Parmi les principaux travaux entrepris durant cette période, d'après le nouveau système en vigueur, et dont un bon nombre n'étaient pas terminés au 30 juin, citons entre autres: le pont sur le St-François, à Bromptonville, comté de Richmond; pont MacKenzie entre Richmond et Melbourne, comté de Richmond; ponts de St-Séverin, St-Stanislas, et St-Tite, comté de Champlain; pont St-Pierre, à Baie St-Paul, comté de Charlevoix; ponts Barbeau et Rang de l'église, à St-Eustache, comté de Deux-Montagnes; pont Taschereau, à St-Anselme, comté de Dorchester; ponts St-Jean et Point du Jour, à Lavaltrie, comté de Berthier; pont Taschereau, à St-Lambert, comté de Lévis; pont Thériault, à St-Aubert de l'Islet; plusieurs autres dans Lotbinière, Nicolet, Maskinongé, Mata-pédia et ailleurs dont nous parlerons au prochain rapport.

Nous illustrons ci-après un spécimen de certains travaux de grande envergure comme en pratique le service d'entretien depuis 1922 et considérés comme ouvrage d'amélioration.



1—PONT GADOURY sur la rivière Ouareau à Crabtree-Mills (St-Paul de Joliette). Aspect du pont durant les travaux d'exhaussement de 10 pieds pour l'adapter à l'élévation projeté du chemin.

2—LE PONT GADOURY une fois exhaussé et pourvu de ses deux travées approches du type viaduc.

Est-il nécessaire de mentionner la somme énorme de travail qu'exige la mise en œuvre de ce nouveau service. Je ne le crois pas, mais permettez-moi d'énumérer les travaux d'inspections, de contrôle, de vérification des comptes, d'achats de matériaux, de rôles de paye, d'envoi de contre-mâtres et de calculs de toutes sortes qu'ont dû fournir les techniciens et tout le personnel du service. En saison rigoureuse se fait la compilation des dossiers et, en outre de certains travaux de réparation aux ponts (sauf le peinturage), la préparation du programme de la saison prochaine.

Nous avons la conviction, en vous soumettant ce rapport, d'avoir fait tout notre possible pour accomplir notre tâche et nous nous efforçons davantage, si possible, de donner, à ce service, l'attention et le dévouement qu'il mérite.

Le sous-ministre et ingénieur en chef,

IVAN-E. VALLÉE.

IV

ÉDIFICES PUBLICS

RAPPORT DE L'ARCHITECTE ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

QUÉBEC, le 3 juillet 1930.

A l'honorable M. J.-N. FRANCOEUR, c. r.,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel concernant les travaux qui ont été exécutés au cours de l'année 1929-1930.

AMOS

Des travaux ont été exécutés au système électrique de la bâtisse du palais de justice et prison. Le projet d'agrandir le bureau du shérif a été étudié et il pourra être réalisé lors de la construction d'une prison.

CAMPBELL'S BAY

Des petits ouvrages de correction aux portes en fer de la prison et la construction d'un trottoir en bordure du terrain du palais de justice ont été les améliorations apportées à cet endroit.

De plus, une étude a été faite en vue d'exécuter des travaux de terrassement et d'embellissement qui ajouteront, très avantageusement, à l'apparence générale de la propriété.

HULL

L'installation d'un ascenseur à ce palais de justice a été faite, au cours de l'année, ainsi que certains ouvrages de peinture et autres modifications que l'exécution des travaux précédents a entraînés.

Un ménage général a été fait dans la salle d'audience de la Cour supérieure et dans le logement du geôlier, ainsi qu'un autre, de moindre importance, aux fournaies, fenêtres, etc.

JOLIETTE

Les plans préliminaires pour la restauration du palais de justice ont été approuvés; le projet a été étudié dans ses détails et complété au cours de l'année, de façon à ce qu'une demande de soumission soit possible au printemps de 1930.

MONT-LAURIER

Des plans et devis sommaires ont été préparés afin de demander des soumissions à l'été de 1930 pour la construction d'un escalier qui donnera accès à la cour des prisonniers.

Des dispositions ont été prises pour l'embellissement du parterre en face du palais de justice, en vue de participer d'une manière active au mouvement d'urbanisme créé par les autorités de la ville.

CHICOUTIMI

Les travaux de la nouvelle prison et son ameublement sont terminés.

Dans la vieille bâtisse du palais de justice, des travaux ont été faits pour réparer le système de chauffage et pour améliorer le terrain et le chemin, en façade de la bâtisse. Un ménage général a été exécuté dans le logement du geôlier et des réparations ont été faites à quelques salles, bureaux, à la couverture, à la ventilation des toilettes, aux fenêtres, afin de rendre cet édifice plus confortable.

Des projets d'embellissement ont été soumis par les autorités municipales de Chicoutimi et sont à l'étude.

MONTRÉAL (École normale)

Des réparations importantes ont été exécutées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur afin de rendre les salles convenables et d'aider à la conservation de ce vieil édifice. Ces travaux ont été faits aux escaliers intérieurs, aux enduits des murs et plafonds, à la couverture, à la plomberie et au système électrique. Forcément partiels, ces ouvrages ont tout de même rendu la bâtisse plus confortable.

MONTRÉAL (vieux Palais de Justice)

Les améliorations apportées à cet édifice furent surtout du côté ameublement. Cependant, un ménage a été fait dans quelques Cours, aux bureaux de juges et dans le vestiaire des avocats.

MONTREAL (nouveau Palais de justice)

Des travaux considérables ont été entrepris pour la correction de l'acoustique des Cours, en particulier de la Cour criminelle. La solution apportée semble donner satisfaction.

Une plate-forme temporaire installée, à titre d'expérience, dans la Cour criminelle, qui avait donné satisfaction, fut reprise en neuf définitivement, pour convenir aux boiseries et compléter l'ameublement de cette salle.

Un système de ventilation a été installé dans la salle des transformateurs et des bouilloires.

Des châssis doubles ont été posés dans les bureaux privés et dans l'antichambre du greffier de la paix.

Des améliorations furent faites à l'ameublement de la Cour criminelle par l'addition de fauteuils, tables, tentures aux fenêtres, etc.

MONTREAL (bureaux du Gouvernement)

Les travaux du bureau provincial d'hygiène furent parachevés et l'ameublement fut augmenté suivant les besoins.

Des ouvrages de réparation furent exécutés au bureau des examinateurs électriciens.

Les autres améliorations se rapportent à l'ameublement.

MUSÉE PROVINCIAL

A l'extérieur de la bâtisse, le fronton avec toute son importante sculpture fut parachevé. L'installation de l'escalier monumental et des ouvrages de terrassement seront entrepris et terminés sous peu.

A l'intérieur, les planchers, les escaliers en marbre, les plafonds ornementés, etc., furent complétés au cours de l'année.

NICOLET

Le système de chauffage à ce palais de justice était insuffisant et il a été décidé, au printemps dernier, d'améliorer le système à air chaud en corrigeant les conduits et en installant de nouvelles fournaies.

MONTMAGNY

Des ouvrages d'embellissement, tels que clôtures nouvelles, terrassement, etc., ont été exécutés autour du palais de justice.

LA MALBAIE

En façade du palais de justice, le terrain a subi quelques travaux d'amélioration. Un trottoir avec garde-corps fut construit.

Une partie du mur de clôture de la prison fut réparé et la couverture en tôle galvanisée fut reprise. Des réparations ordinaires au système de chauffage furent également exécutées.

ST-JÉROME

Des travaux intérieurs, (cloisons, pupitres fixes, etc.) ont été exécutés. Le projet d'agrandir les bureaux du régistrateur et du protonotaire est à l'étude.

LES TROIS-RIVIÈRES

Au palais de justice, la corniche en pierre de l'édifice fut protégée contre la désagrégation par un recouvrement en cuivre.

Nous avons coopéré, au cours de l'année, à la préparation d'un plan, avec les ingénieurs de la ville, en vue de l'élargissement de la rue Laviolette. Le gouvernement a cédé une lisière de terrain, en façade principale du palais de justice, et a contribué à la réalisation de ce projet.

A la prison, plusieurs ouvrages furent exécutés pour la conservation de la toiture et du mur de clôture.

Un projet de buanderie est à l'étude.

ST-JEAN

Des travaux d'embellissement ont été exécutés.

SOREL

Une inspection a été faite de l'édifice, afin d'établir un devis de tous les travaux nécessaires à l'amélioration générale de la bâtisse. Ces travaux pourront être exécutés au cours de l'été de 1930.

RIMOUSKI

Des travaux d'embellissement du parterre du palais de justice (terrassment, bordure en pierre, etc.) et autres travaux ordinaires au système de chauffage ont été exécutés.

QUÉBEC (palais de justice)

Au cours de cette dernière année, nous avons terminé, dans la restauration de cette bâtisse, section des cours excluse où les travaux progressent rapidement, tous les ouvrages de maçonnerie et d'enduits qui restaient à faire. Le travail de marbrerie et de menuiserie d'art a été parachevé, de même que la plupart des petits détails de "finissage" exigeant beaucoup de précision dans l'exécution, tels que serrurerie, ferronnerie d'art, ouvrages de bronze, etc.

Il a donc été possible de permettre que l'on entreprenne la décoration artistique dans tous les bureaux, salles de cours, greffes et corridors; cette décoration sera complètement terminée sous peu.

Nous entrevoyons donc que d'ici la fin de l'année 1930, tous les bureaux pourront être occupés; et comme en ce moment nous nous attachons en particulier à l'exécution de l'ameublement fixe, tels que comptoirs, tribune de juges, il en sera de même des greffes et des petites cours.

En somme, l'édifice, dans sa partie importante, pourra sous peu être ouvert non seulement au personnel des divers services, mais au public en général qui pourra alors juger de l'œuvre accomplie dans la transformation de cette bâtisse qui devrait compter, comme nous l'avons espéré, parmi l'une des plus intéressantes et des plus attrayantes à visiter.

ROBERVAL

Tout l'intérieur de la bâtisse du palais de justice et prison fut rafraîchi et rendu confortable par des travaux de correction d'enduits, de peinture, etc.

ST-HYACINTHE

Le système de chauffage ayant été rapporté comme défectueux, il fut exécuté des ouvrages de réparations temporaires. Le système devra être changé et modifié au complet, la saison favorable venue.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Des travaux d'amélioration ont été exécutés à l'intérieur de la bâtisse. Des réparations importantes furent faites au système de chauffage et dans les autres parties de cette bâtisse, aux planchers, enduits, système électrique, etc.

ST-JOSEPH (Beauce)

Plusieurs travaux d'amélioration, surtout à l'extérieur, ont contribué à la conservation de la bâtisse et à l'embellissement des lieux; avec en outre la construction d'un trottoir en ciment, des réparations à la couverture, le peinturage et ménage de certains bureaux.

QUÉBEC (Hôtel du Gouvernement)

Des travaux ordinaires d'entretien consistant en réparations à la plomberie, aux enduits, aux bureaux, etc., furent exécutés un peu partout dans ce vaste édifice.

QUÉBEC (École normale)

Des travaux d'entretien ont été faits.

BUREAUX D'ENREGISTREMENT, MORGUES ET COURS DE JUSTICE

Une inspection a été faite au bureau d'enregistrement de St-Michel-de-Vaudreuil, pour lequel nous avons préparé un plan en vue de l'agrandissement des voûtes de ce bureau.

Nous avons été priés, au cours de l'année, de faire l'inspection des morgues à Shawinigan Falls, à St-Hyacinthe et à Ste-Hénédine.

Nous avons aussi fait une visite à Thetford-Mines, en vue de l'aménagement d'une salle pour les séances de la Cour supérieure dans l'hôtel de ville.

Dans la plupart de ces cas, un rapport favorable a été fait.

Humblement soumis,

L'architecte et directeur des Travaux publics,

S. FRAPPIER.

V

CHEMINS DE FER

RAPPORT DU DIRECTEUR DES CHEMINS DE FER

QUÉBEC, le 30 juin 1930.

A l'honorable M. J.-N. FRANCOEUR, c.r.,

Ministre des Travaux Publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de directeur des chemins de fer de la province de Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre mon douzième rapport annuel, pour la période du 30 juin 1929 au 30 juin 1930.

Les activités ferroviaires pour l'année, dans le domaine de la construction, ont été plus nombreuses que l'an dernier. Les travaux suivants ont été exécutés : déviation de la voie principale des C.N.R., sur une longueur d'environ huit milles, entre Québec et Montréal, rive nord, de Grand'Mère à East Burrills, maintenant complétée et exploitée au cours de l'automne 1929 ; construction de la voie du chemin de fer Québec, Saguenay et Chibougamau, dont actuellement tous les travaux de terrassement, ponts, ponceaux, clôtures, etc. sont terminés jusqu'à la grande rivière Péribonka ; les rails et les dormants requis sont livrés et sont même posés sur une distance de six milles. La compagnie a fait l'acquisition d'une certaine quantité de matériel roulant.

La construction d'un embranchement industriel à partir de la voie principale de la National Transcontinental Railway Branch Lines Co. (Taschereau à Rouyn) jusqu'à la mine Amulet a été complétée durant l'été 1929.

Dans le cours de la présente année, les C. N. R. ont absorbé les réseaux des compagnies Quebec Oriental R'y.,—Atlantic, Quebec & Western R'y et Montreal Southern R'y.

Quant aux statistiques touchant les subventions de toute nature accordées ou payées à diverses compagnies de chemins de fer, nous ne voyons pas la nécessité de reproduire de nouveau les tableaux qui apparaissaient dans les rapports précédents et l'on n'aura qu'à consulter ceux

de 1928 et les rapports antérieurs pour obtenir les renseignements voulus relativement à cette statistique, soit:

Tableau "A" pour les balances restant disponibles au département sur les sommes reçues du Trésor.

Tableau "B", (a) pour les subventions en argent accordées à certaines compagnies; (b) pour les sommes payées au 30 juin 1930; (c) pour les montants restant à payer à cette date; (d) pour les subventions qui sont devenues caduques, etc., etc. A noter que durant l'année il a été effectué, suivant les conditions mentionnées aux articles 2 et 3 du statut 16 Geo. V, ch. 3, un troisième versement sur la subvention accordée pour la construction de l'embranchement Taschereau-Rouyn du National Transcontinental Railway Branch Lines Company.

Tableau "C", (a) pour les subventions en terres accordées à certaines compagnies; (b) pour les sommes payées jusqu'au 30 juin 1930; (c) pour les montants restant à payer à cette dernière date; (d) pour les subventions qui sont devenues caduques, etc.

Tableau "D" pour les subventions en terres, non convertibles en argent, gagnées par différentes compagnies de chemins de fer, jusqu'au 30 juin 1930, sur les subventions accordées par les lois 4 Éd. VII, chap. 2, section 1; 6 Éd. VII, chap. 4, sec. 1; 8 Éd. VII, chap. 5, sec. 1; 1 Geo. V, ch. 2, sec. 1.

Tableau "E", (a) pour les subventions en terres, non convertibles en argent, accordées à certaines compagnies; (b) pour les subventions gagnées jusqu'au 30 juin 1930; (c) pour les subventions restant à gagner à cette dernière date; (d) pour les subventions qui sont devenues caduques, etc.

Je crois toutefois intéressant de reproduire, révisé jusqu'au 30 décembre 1929, le tableau "F" qui apparaissait l'an dernier, lequel tableau énumère la longueur en milles des voies ferrées construites ou en exploitation, ou prêtes à être livrées à l'exploitation, à cette date.

Votre tout dévoué,

Le sous-ministre et directeur des chemins de fer,

IVAN-E. VALLÉE.

CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT CANADIEN

TABLEAU 'F'

LONGUEUR DES VOIES FERRÉES CONSTRUITES OU EN EXPLOITATION OU PRÊTES A ÊTRE LIVRÉES A L'EXPLOITATION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, AU 30 DÉCEMBRE 1929.

A) — RÉSEAUX DES CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS.

	Distance en milles	Sous-totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
10.—CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT CANADIEN:				
INTERCOLONIAL R'Y.				
De la frontière interprovinciale, près de Matapédia, à Lévis..	292.65			
Hadlow à Lévis.....	5.77			
St-Charles à Jct.-Ouest.....	16.73			
Joffre à la Jct. avec N.T.R. au mille 1.47 subdivision du Pont	1.46			
Chaudière à la Jct. Ste-Rosalie.....	115.96			
St-Léonard Jct. à Nicolet.....	14.70		447.27	
LOTBINIÈRE & MÉGANTIC R'Y. Villeroy à Deschaillons.....	16.66		16.66	
NATIONAL TRANSCONTINENTAL R'Y.				
De la frontière interprovinciale, près de Courchesne, à Diamond Jct.....				
Jct. avec Intercolonial R'y. au mille 1.46 subdivision du Pont à Cadorna via Pont et Cap Rouge.....	9.79			
Raccordement au C.N.Q.Ry. à Allenby.....	0.11			
Cap Rouge à la frontière interprovinciale près La Reine.....	493.31			
Dombourg à la Jct. avec C.N.Q.Ry. pres Donnacona.....	5.31			
Y à Cap-Rouge.....	0.18			
Taschereau au Mille 1.07 subdivision de Rouyn.....	1.07		708.81	
QUÉBEC & SAGUENAY R'Y. St-Joachim à Cap Tourmente (loué du Q.R. & P.Co.).....	5.08			
Cap Tourmente aux Chutes Nairn.....	61.71		66.79	

TABLEAU 'F'—(Suite)

CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT CANADIEN:—(Suite).

NATIONAL TRANSCONTINENTAL
BRANCH LINES CO.(Loué aux ch. de f. Nationaux) Mille 1.07 subd. Rouyn près
Taschereau à Noranda.....

	Distance en milles	Sous-totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
(Loué aux ch. de f. Nationaux) Mille 1.07 subd. Rouyn près Taschereau à Noranda.....	42.83		42.83	
Total C.N.R.Y.....				1,282.36

20—CANADIAN NATIONAL R.Y.:

CANADIAN NATIONAL R.Y.

Mille 66.82 subd. de Montfort au Lac Rémi.....	2.40			
La Doré à Dolbeau.....	25.31			
				27.71

GRAND TRUNK R.Y.

De la frontière interprovinciale à l'ouest de Norton Mills à la Jct. St-Henri.....	129.77			
Raccordement de la subd. Iberville à St-Hyacinthe.....	0.33			
Pointe-Lévis à Hadlow.....	0.95			
Charny à Richmond.....	88.64			
Victoriaville à Doucet's Landing.....	35.34			
Tronçon Ouest du Y à St-Henri.....	0.34			
Gare Bonaventure, Montréal, à frontière interprovinciale à Rivière Beaudette.....	45.09			
Brosseau à la frontière internationale à Fort Covington.....	61.56			
St-Lambert à la frontière internationale à Rouse's Point.....	40.20			
Raccordement au C.V. Ry. à St-Jean.....	0.03			
Hemmingford à St-Isidore Jct.....	21.29			
Y à Cantic.....	0.24			
Y à Ayrness.....	0.22			
Turcot à la Jonction Jacques-Cartier.....	10.77			
Y à la Jonction de l'est.....	0.24			
De la frontière internationale, près de East Alburgh, à la frontière interprovinciale à l'ouest de Ste-Justine (autrefois Canada Atlantique Ry).....	66.03			
Ste-Martine Jct. à Beauharnois (autrefois Beauharnois Jct. Ry).....	5.90		506.94	

QUEBEC ORIENTAL R.Y.

(Autrefois Atlantic & Lake Superior R'y), Matapédia à Paspébiac-Ouest.....	100.05			100.05
--	--------	--	--	--------

ATLANTIC, QUEBEC & WESTERN R.Y.

Paspébiac Ouest à Gaspé..... 102.20

QUEBEC, MONTREAL & SOUTHERN R.Y.

Fortierville à St-Grégoire 27.47 milles non exploité. 20.75
 St-Grégoire à Pierreville..... 0.28
 Y à St-Grégoire..... 61.47
 Pierreville à St-Lambert (autrefois South Shore Ry.)..... 58.56
 Bellevue Jet. à Iberville (autrefois United Counties Ry.)..... 21.79
 Iberville à Noyan (autrefois East Richelieu Valley Ry.)..... 0.19
 Y à Iberville (autrefois East Richelieu Valley Ry.)..... 163.04

STANSTEAD, SHEFFORD & CHAMBLY R.Y.

(loué au Can. Nat. Ry.) S.S. & C. Jet. à Waterloo..... 39.84

MONTREAL & PROVINCE LINE R.Y.

(loué au Can. Nat. Ry).
 St-Lambert à la Jct. M. & S.C.—(Voir Montreal & Southern Counties Ry.)
 De la Jct. M. & S.C. à St-Césaire.—(Voir Montreal & Southern Counties Ry.)
 Ste-Angèle à Marieville.—(Voir Montreal & Southern Counties Ry.)
 Farnham à Frelighsburg..... 18.22

Total du C.N.R..... 958.00

30—CANADIAN NORTHERN RY.:

QUEBEC & LAKE ST. JOHN R.Y.

Québec à Chicoutimi..... 227.16
 Chambord à Roberval..... 13.32
 Hotel Jet à Lake Beach..... 0.62

241.10

JAMES BAY & EASTERN R.Y.

Roberval à La Doré..... 18.75

ST. CHARLES & HURON RIV. R.Y. Loretteville à Stoneham.....

9.95

TABLEAU "F"—(Suite).

	Distance en milles	Sous- totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
CANADIAN NORTHERN R'Y.:(Suite).				
CAN. NORTHERN QUEBEC R'Y.				
Limoulou à la Jct. avec N.T.R. à Allenby.....	4.90			
Jct. Morency à Mont Mills.....	7.02			
Jct. avec N.T.R. près Donnacona à St-Marc.....	18.31			
St-Prosper à Garneau.....	17.96			
Grand'Mère au mille 91.70 subd. de Grand'Mère, voie Shawinigan Falls.....	7.82			
Fresnière à Papineau.....	12.66			
St-Jacques à Rawdon.....	9.00			
Rinfret Jct. au mille 28.40. Subdivision Montfort près St-Sauveur.....	14.95			
Y à Joliette.....	0.43			
Y à la Jct. Rinfret.....	0.28			
		93.33		
CHATEAUGUAY & NORTHERN R'Y.				
Joliette à Montréal.....	36.21			
Paradis à St-Jacques.....	6.77			
		42.98		
GREAT NORTHERN R'Y.				
Rivière à Pierre à la Jonction des chemins de fer anciennement Grand Nord & Basses Laurentides (autrefois ch. de fer des Basses Laurentides).....	34.88			
Jct. des ch. de fer anciennement Grand-Nord et Basses Laurentides à Garneau.....	5.31			
Garneau à Grand'Mère.....	3.74			
Grand'Mère au mille 91.70 Grand'Mère subdivision voie Aldred: 7.50 milles désagrégés.....				
D'Aldred aux chutes Shawinigan, incluant Y à Aldred. Voie utilisée maintenant comme voie d'évitement.....	1.37			
Voie abandonnée.....	1.44			
Voie désagrégée.....	0.78			
			3.59	
Total.....				185.55
Mille 91.70. Subdivision Grand'Mère à Joliette.....	49.79			
Joliette à la Jct. Cushing.....	61.58			
Mille 28.40 Subdivision Montfort près St-Sauveur à Huberdeau (autrefois Montfort Colon. Ry).....	30.25			

RIVER ROUGE RY.	De Intervale au mille 66.82 subdivision Montfort.....	9.06
MOUNT ROYAL TUNNEL & TERMINAL CO.	Station Montreal Tunnel & Terminal à la Jct. avec Can. Nat. Ont. Ry. au mille 5.82 subdivision Mont Royal.....	5.82
CANADIAN NORTHERN ONTARIO R.Y.	Jct. avec chemin de fer Mount Royal Tunnel & Terminal Co'y au mille 5.82 subdivision Mont Royal à Cartier-ville.....	2.38
	Val Royal à frontière interprovinciale à Grenville.....	46.42
	Frontière interprovincial à Fitzroy à la frontière interprovin. Portage du Fort.....	22.30
	Total du C.N.R.....	71.10
	Total du C.N.R.....	677.64
	Grand total du C.N.R.....	2,918.00

40—CENTRAL VERMONT RY.: (Contrôlé par les chemins de fer Nationaux du Canada et exploité comme organisation séparée).

MONTREAL & VERMONT JCT. R.Y.	St-Jean à la frontière internationale.....	25.33
	Total.....	25.33

50—MONTREAL & SOUTHERN COUNTIES RY.: (Ce réseau est électrifié et contrôlé par les ch. de fer Nationaux du Canada et exploité comme organisation séparée).

MONTREAL & SOUTHERN COUNTIES R.Y.	Montreal—rue McGill à la rue des Sœurs Grises.....	0.06
	Montreal—rue McGill à l'extrémité Ouest du Pont Victoria..	1.41
	Pont Victoria—extrémité Ouest à l'extrémité Est.....	1.33
	Extrémité Est du Pont Victoria à Longueuil.....	3.86
	Y à Montréal-Sud.....	0.13
	Front St. Jct. St-Lambert à M. & S.C. Jct.....	3.25

TABLEAU 'F'—(Suite).

	Distance en milles	Sous-totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
MONTREAL & SOUTHERN COUNTIES RY.:—(Suite).				
Ranleigh à Country Club.....	0.55			
St-Césaire à rue St-Charles Granby.....	15.33			
Rue St-Charles à Clough Jct. Granby.....	0.37			
Boucle à Granby.....	0.13			
		26.38		
MONTREAL & PROVINCE LINE.				
(sous loué des ch. de fer Nationaux). Jct. ch. de fer Montreal & Southern Counties à St-Césaire..	25.21			
Marieville à Ste-Angèle.....	3.49			
		28.70		
				* 55.08

* Note:—Cette longueur est incluse dans les chemins de fer mus par l'électricité.

RÉSEAUX ÉLECTRIFIÉS.

A—MONTREAL & SOUTHERN COUNTIES R'Y.

Contrôlé par les ch. de fer Nationaux du Canada et exploité comme organisation séparée.
(Voir détail ci-haut mentionnés).

B) — RÉSEAUX DU CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE (C. P. R.) :

10—ATLANTIC & NORTH WESTERN R'Y.

Du fleuve St-Laurent à Farnham.....	35.74	95.98
De Brookport à Lennoxville.....	60.24	

INTERNATIONAL R'Y.:

De la jonction avec le Grand Trunk à Lennoxville jusqu'à la frontière du Maine.....	80.58	176.56
--	-------	--------

20—MONTREAL & ATLANTIC R'Y. (anciennement South Eastern R'Y.)

De la frontière de Vermont près d'Abercorn à Farnham Ouest.....	32.76	
De la frontière Internationale près de Missisquoi jusqu'à la frontière Internationale à North Troy.....	10.68	
De Enlaugra Jct. à Drummondville.....	59.21	102.65

ST. LAWRENCE & LAKE CHAMPLAIN JCT. R'Y.:

Stanbridge à St-Guillaume.....	60.57	163.22
--------------------------------	-------	--------

30—JOLIETTE & BRANDON R'Y. (anciennement Montréal & Lac Maskinongé.)

De la Jct. du C.P.R. à St-Félix de Valois jusqu'à St-Gabriel de Brandon.....	12.02	12.02
---	-------	-------

40—QUEBEC, MONTREAL, OTTAWA & OCCIDENTAL.

De Montréal (place Viger) à la frontière Interprovinciale près Broad St. Ottawa.....	119.20	
Embranchement St-Jérôme (St-Thérèse à St-Jérôme).....	13.27	
Embranchement Buckingham (Jct. Buckingham au village de Buckingham).....	4.89	137.36

50—LAURENTIAN R'Y.

Embranchement St-Lin (Jct. de St-Lin à St-Lin).....	15.17	15.17
---	-------	-------

60—ST. EUSTACHE R'Y.

Embranchement St-Eustache (St-Thérèse à St-Eustache).....	6.02	6.02
---	------	------

TABLEAU 'P'—(Suite)

RÉSEAUX DU CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN (C. P. R'y.)—(Suite).

	Distance en milles	Sous-totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
70—NORTH SHORE R'Y.				
Québec à la Jct. St-Martin.....	159.76			
Extension au quai à eau profonde, Québec.....	0.84			
Embranchement de Berthier (Berthier Jct. à Berthier).....	2.08			
Embranchement des Piles (Jct. des Piles à Grandes Piles).....	27.03			
Embranchement Joliette (Lanoraie à St-Félix de Valois).....	16.65			
		205.52	205.52	
80—ONTARIO & QUEBEC R'Y.				
Gare Windsor Montréal à la frontière d'Ontario.....	46.68			
Gare Mile End au fleuve St-Laurent (pont compris).....	9.06			
De Ballantyne à la Jct. St-Luc.....	2.15			
Jct. Highlands au terminus, embranchement South Bank.....	6.03			
Boucle Lasalle à Highlands à Power Jct., sur embranchement South Bank.....	4.20			
Breslay à Outremont.....	0.93			
Montréal-Ouest à Jct. Nord.....	0.99			
Montréal Ouest à Jct. Sud.....	0.87			
		70.91	70.91	
90—MONTREAL & OTTAWA R'Y. (ancien Vaudreuil & Prescott.)				
De Vaudreuil à la frontière Interprovinciale.....	21.65			
De Mando à Pointe Fortune.....	6.80			
			28.45	
100—ORFORD MOUNTAIN R'Y.				
De Windsor Mills à la frontière près de Elkhurst.....	58.88			
			58.88	
110—OTTAWA NORTHERN & WESTERN R'Y.				
OTTAWA & GATINEAU VALLEY R'Y.:—				
De la frontière interprovinciale à Hull jusqu'au village de Manitwaki.....	82.16		82.16	
PONTIAC & PACIFIC JCT. R'Y.:—				
De Hull à Waltham.....	77.87		77.87	160.03

120—MONTREAL & WESTERN R'Y.			
De St-Jérôme à Labelle.....	66.93.		66.93
130—GLENGARY & STORMONT R'Y.			
De Soulanges à la frontière interprovinciale.....	4.72.		4.72
140—LAKE TEMISKAMINGUE COLONIZATION R'Y.			
De la frontière interprovinciale à Mattawa jusqu'à Grimmer, autrefois Témiscamingue. Partie de ligne de Jet. au Quai, convertie en réseau secondaire.....	36.26		
De Grimmer à Kipawa.....	9.13.		45.39
150—INTERPROVINCIAL & JAMES BAY R'Y.			
De Gendreau sur l'embranchement Grimmer, Kipawa à Angliers (terminus de la ligne).....	69.05	76.70	76.70
Embranchement Ville-Marie (Gaboury à Ville-Marie)....	7.65		
160—CAP DE LA MADELEINE R'Y.			
De la Jet. du C. P. R. à Piles Jet. jusqu'au village du Cap de la Madeleine.....	2.44.		2.44
(Non compris l'embranchement Wayagamack de 1.85 milles sur l'île Belle Rivé.)			
170—LE CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU NORD.			
De Labelle à Mont-Laurier.....	58.47.		58.47
180—ST. MAURICE VALLEY R'Y.			
De Trois-Rivières à Grand'Mère.....	27.47.		27.47
190—CANADIAN PACIFIC R'Y.			
De Staynerville à la carrière Brunelle.....	3.90		
De Lessard à Bureau.....	3.48		
Boucle aux Trois-Rivières.....	3.28		
			10.66
200—HEREFORD R'Y.			
Cookshire à Malvina.....	22.48		22.48

TABLEAU "P"—(Suite)

	Distance en milles	Sous-totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
210—QUEBEC CENTRAL R'Y. (exploité comme organisation séparée).				
Ligne principale (Sherbrooke au Diamond).....	129.63			
Embranchement de Mégantic (Tring Jct. à Mégantic).....	59.20			
Embranchement de la Chaudière (de Valley Jct. au Lac Frontière).....	79.14			
Embranchement de Lévis (de la Jct. Scott à la Jct. Harlaka).....	27.49		295.46	
BOSTON & MAINE RAILROAD: MASSAWIPPI VALLEY R'Y.:				
(depuis 1er juin 1926, loué au Québec Central R'y. et exploité par cette compagnie.)				
(Division de Passumpsic.)				
De la Jct. avec le Grand Tronc (C. N. R.) à Lennoxville jusqu'à la frontière internationale près de Beebe Jct.	31.96			
Embranchement de Stanstead (Beebe Jct. à Stanstead).....	4.08	36.04	331.50	
				1,680.90
C) NAPIERVILLE JCT. R'Y. :—				
De la ligne frontière à Rouse's Point, N.-Y. à Delson Jct. ..	28.45			28.45
D) CANADA & GULF TERMINAL R'Y (ancien Matane & Gaspé).				
De Mont-Joli à Matane.....	35.80			
De Matane à Hammermill (prolongement).....	2.30	38.10		38.10
E) TEMISCOUATA R'Y. :—				
De Rivière-du-Loup jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick.....	69.28			69.28
F) NEW YORK CENTRAL : (ST. LAWRENCE & ADIRONDACK R'Y) :—				
De la Jct. avec le Canada Atlantic (C. N. R.) près de Valleyfield jusqu'à la ligne frontière, dans la direction de Malone N.-Y.....	20.17			
De Valleyfield à Adirondack Jct.....	25.97	46.14		46.14

G) WALLACE SANDSTONE QUARRIES, LTD. :—(Chemin de fer de la Jct. et des carrières de Philipsburg):		
De la Jct. avec le Central Vermont à Stanbridge jusqu'à Philipsburg.....	7.00	7.00
H) GULF PULP & PAPER COMPANY :		
(Autrefois NORTH SHORE POWER RAILWAY & NAVIGATION CO.)		
De la Baie des Sept Iles à Clarke city.....	9.00	9.00
I) THE ROBERVAL AND SAGUENAY R'Y COMPANY :— (Ancien chemin de fer de la Baie des Ha! Ha!)		
Port Alfred à Diamond Crossing (Ancienne Jct. de la Baie des Ha! Ha!) ligne principale.....	19.1	
Port Alfred à St-Alexis (embranchement Grande Baie).....	1.6	
Jct. Latrière à Portage des Roches.....	12.0	
Port Alfred à Bagotville (embranchement).....	0.4	
Jct. Labrosse à Chicoutimi-bassin (embranchement).....	3.3	
Diamond Crossing à Racine (Co. Chicoutimi), (embranchement).....	5.1	
Longueur totale des lignes principales 19.1 milles.		
Longueur totale des lignes d'embranchement 22.4 milles.		
	41.5	
J) ALMA & JONQUIERE R'Y :—		
De la Jct. Saguenay Power avec le C. N. R. près d'Hébertville à Ile Maligne.....	10.30	10.30
K) NIPISSING CENTRAL R'Y (T. & N.O.) :—		
De Cheminis frontière Ontario à Noranda.....	27.80	27.80
L) ASBESTOS & DANVILLE R'Y :—		
De Danville à Asbestos (4.6 milles) exploité comme rameau industriel.		

TABLEAU "F"—(Suite)

	Distance en milles	Sous- totaux en milles	Totaux en milles	Grand total en milles
--	--------------------------	---------------------------------	------------------------	--------------------------------

M) CHEMIN DE FER PONTIAC & RENFREW :—

De Wiman sur chemin de fer Jct. de Pontiac au Pacifique jusqu'aux mines de la compagnie Bristol (5 milles) ligne abandonnée rails enlevés.

N) CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE D'OTTAWA :—

De Lachute à St-André (6.74 milles) ligne abandonnée.

O) CHEMIN DE FER CARILLON & GRENVILLE :—

De Carillon à Grenville (12.75 milles) ligne abandonnée.

P) CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE COMPAGNIE D'ARDOISE DE NEW ROCKLAND :—

De la Jct. avec le Grand Tronc jusqu'aux carrières de New Rockland (4.12 milles) ligne abandonnée.

Q) HEREFORD RAILWAY :—

(Autrefois exploité par le Maine Central Railway a été acquis par le C.P.R.)
Tronçon Cookshire à Malvina 22.48 milles exploité par C.P.R. (Voir C.P.R.)
De Malvina à Cummings Mills (11.85 milles) rails enlevés et droit de passage en vente.
Cookshire à Brookbury (10 milles environ) rails enlevés, route vendue au Canton Bury.
Brookbury à Dudswell (4 milles environ) loué à un marchand de bois.
Dudswell à Lime Ridge (3.85 milles environ) loué pour exploitation industrielle.

Grand total pour chemins de fer mus par la vapeur..... 4,901.80

CHEMINS DE FER MUS PAR L'ÉLECTRICITÉ.

A) MONTREAL & SOUTHERN COUNTIES RAILWAY (contrôlé et exploité par les Can. Nat. R'ys).

55.08

CHEMINS DE FER MUS PAR L'ÉLECTRICITÉ.—(Suite)

B) QUEBEC R.Y. LIGHT & POWER CO.		
DIVISION DE MONTMORENCY:—(Ancien Québec, Montmorency & Charlevoix).		25.13
De Québec à St-Joachim.....		
Des convois mus par la vapeur circulent aussi sur ce tronçon.		
DIVISION DE QUÉBEC:—		29.15
Lignes de Tramways: Dans les limites de la cité de Québec.		12.20
Lignes de Tramways: Dans les limites du comté de Québec.		66.48
C) MONTREAL TRAMWAYS CO.:—		
Ligne principale, voie simple.....	272.587	
Voies d'évitement.....	6,494 milles	
Embranchements.....	3,058 "	
Remises.....	22,833 "	304,972
D) LEVIS TRAMWAYS CO. (anciennement Comté de Lévis).....		11.50
E) SHAWINIGAN FALLS TERMINAL:—		
Ligne principale qu'elle possède.357. Droits de passage 1.887.....	2,244 milles	
Voies d'évitement qu'elle possède, 1.925.—Droits de passage:		
6,683.....	8,608 "	10,852
F) THREE RIVERS TRACTION CO.....		9.50
G) THE HULL ELECTRIC CO. (de la frontière interprovinciale à Aylmer 12 milles acquis par la International Paper Company.....		15.64
H) SHERBROOKE R.Y. & POWER CO.....		11.286
Total pour chemins de fer mus par l'électricité.....		485.31
Grand total pour toutes les voies ferrées.....		5,387.11

Le sous-ministre,
ingénieur en chef et directeur des chemins de fer
IVAN-E. VALLÉE.

Département des Travaux publics et du Travail,
Québec, 30 juin 1930.

VI

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES INCENDIES

QUÉBEC, le 30 juin 1930.

A l'honorable J.-N. FRANCŒUR, c. r.,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
 Hôtel du Gouvernement,
 Québec, P. Q.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel, conformément à la Loi de prévention des incendies (ch. 180, S. R. Q., 1925).

Au cours de l'année dernière, 40 municipalités ont demandé de l'aide pour se protéger contre l'incendie et, dans chaque cas, nous avons dû faire une ou plusieurs inspections dans le but de préparer un projet dont, ensuite, l'exécution était recommandée à la municipalité intéressée. En outre, nous avons suivi l'exécution des travaux d'installation ou d'amélioration de systèmes de protection contre l'incendie, déjà commencés l'an dernier, et, dans 35 cas, nous avons été en mesure de recommander le paiement de tout ou d'une partie des octrois qui avaient été promis, les municipalités intéressées s'étant conformées à nos instructions. De ce fait, les municipalités dont les noms suivent ont reçu les montants indiqués dans le tableau suivant:

Municipalités	Comtés	Octrois
Bagotville.....	Chicoutimi.....	\$ 800.00
Baie-St-Paul.....	Charlevoix.....	1,547.84
Bromptonville.....	Richmond.....	6,832.67
Chapeau.....	Pontiac.....	1,029.72
Côteau-du-Lac.....	Soulanges.....	1,000.00
Cowansville.....	Missisquoi.....	1,602.66
Farnham.....	Missisquoi.....	8,500.00
Ferme-Neuve.....	Labelle.....	1,000.00
Giffard.....	Québec.....	729.52
Huntingdon.....	Huntingdon.....	1,585.20
Laprairie.....	Laprairie.....	5,000.00
Louiseville.....	Maskinongé.....	3,500.00
Nicolet.....	Nicolet.....	4,619.49
Normandin.....	Lac-St-Jean.....	752.61
Partie Sud-Est du canton Talon.....	Montmagny.....	2,927.39

Municipalités	Comtés	Octrois
Richelieu.....	Rouville.....	2,467.97
Sacré-Cœur-de-Jésus-de-Crabtree-Mills.....	Joliette.....	2,500.00
Ste-Adèle.....	Terrebonne.....	3,324.99
St-Alexandre.....	Iberville.....	375.15
St-Alexis-de-la-Grande-Baie.....	Chicoutimi.....	500.00
Ste-Anne-de-la-Pérade.....	Champlain.....	1,086.18
St-Antoine-de-Padoue.....	Verchères.....	1,150.00
St-Césaire.....	Rouville.....	825.00
St-Jovite.....	Terrebonne.....	51.83
Ste-Madeleine.....	St-Hyacinthe.....	2,000.00
St-Michel.....	Yamaska.....	3,111.90
St-Michel-Archange.....	Québec.....	5,892.43
St-Raymond.....	Portneuf.....	1,776.25
St-Rémi.....	Napierville.....	1,302.74
St-Thuribe.....	Portneuf.....	1,797.91
Terrebonne.....	Terrebonne.....	5,000.00
Verchères.....	Verchères.....	3,233.07
Villeroy.....	Lotbinière.....	459.00
Waterloo.....	Shefford.....	1,500.00
Ouest Shefford.....	Shefford.....	3,032.10

Comme l'année précédente, M. J.-F. Chevalier, inspecteur-instructeur, a fait la visite de toutes les municipalités qui ont déjà reçu un octroi pour fins de protection contre l'incendie, et a donné aux intéressés une foule de renseignements sur la manière de combattre les incendies. Chacune de ces visites a été suivie d'un rapport, et, dans le cas de 15 municipalités, notre inspecteur a été en mesure de recommander le paiement d'une prime spéciale de \$50.00, accordée aux municipalités qui ont gardé l'efficacité initiale du système pour lequel elles ont reçu de l'aide du gouvernement. Ces municipalités sont les suivantes:

Municipalités	Comtés	Municipalités	Comtés
Contrecoeur.....	Verchères.	St-Alexis (village).....	Montcalm.
De-Léry.....	Châteauguay.	St-Jacques.....	Montcalm.
Hébertville-Station.....	Lac-St-Jean.	St-Joseph d'Alma.....	Lac-St-Jean.
Kénogami.....	Chicoutimi	Ste-Martine.....	Châteauguay.
La Station-du-Côteau.....	Soulanges.	St-Polycarpe.....	Soulanges.
Laterrière.....	Chicoutimi.	St-Rémi.....	Napierville.
Rivière-Beaudette.....	Soulanges.	Varennes.....	Verchères.
Roberval.....	Lac-St-Jean.		

Pour faire suite aux renseignements fournis l'an dernier, j'ai l'honneur de soumettre à votre considération les cinq tableaux ci-dessous qui vous donneront une idée des pertes causées par l'incendie dans la province de Québec, pour les six premiers mois de l'année 1930.

TABLEAU No 1

PERTES CAUSÉES PAR L'INCENDIE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, DU 1er JANVIER 1930 AU 30 JUIN 1930

Mois	Nombre d'incendies rapportés	Pertes
Janvier.....	2,194	\$ 1,569,329.98
Février.....	1,954	944,746.54
Mars.....	2,144	1,438,283.69
Avril.....	2,012	855,116.56
Mai.....	1,625	1,174,515.27
Juin.....	814	516,309.69
	10,743	\$ 6,498,301.73

TABLEAU No 2

PERTES CAUSÉES PAR L'INCENDIE, DU 1er JANVIER 1930 AU 30 JUIN 1930, DANS LES CITÉS, VILLES ET MUNICIPALITÉS RURALES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Localités	Nombre d'incendies rapportés	Montant des pertes totales
<i>Cités :</i>		
Montréal.....	5,256	\$ 2,519,027.39
Québec.....	1,403	641,383.34
Verdun.....	187	32,447.17
Trois-Rivières.....	224	74,664.02
Hull.....	79	57,468.04
Sherbrooke.....	103	24,762.23
Outremont.....	134	46,391.85
Westmount.....	125	61,399.08
Lachine.....	72	32,811.41
Shawinigan Falls.....	69	244,396.05
St-Hyacinthe.....	45	14,047.20
Lévis.....	76	38,545.33
Joliette.....	115	25,916.61
Valleyfield.....	41	156,345.32
St-Jean.....	42	9,981.72
Sorel.....	30	8,144.23
Cap-de-la-Madeleine.....	45	9,508.53
Thetford-Mines.....	39	9,515.84
Granby.....	21	7,340.22
Rivière-du-Loup.....	58	50,159.69
Grand'Mère.....	25	8,726.72
St-Lambert.....	14	3,633.50
Longueuil.....	27	3,115.55
Arvida.....	3	17,525.06

<i>Villes de plus de 5,000 âmes :</i>		
Chicoutimi	12	86,454.96
Jonquière.....	60	42,918.15
St-Jérôme.....	45	7,938.94
Lauzon.....	44	2,697.61
La-Tuque.....	21	3,288.70
Drummondville.....	21	4,036.47
Magog.....	17	2,962.10
Victoriaville.....	25	50,986.27
<i>Autres villes.....</i>	679	815,734.62
<i>Municipalités.....</i>	1,539	1,384,027.81
Total.....	10,743	\$ 6,498,301.73

TABLEAU No 3

CAUSES DES INCENDIES SURVENUS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, DU 1er JANVIER 1930 AU 30 JUIN 1930

Causes	No	Total
Cheminée défectueuse.....	468	\$ 164,499.59
Conflagration.....	32	39,722.71
Défectuosité électrique.....	317	292,667.87
Explosion.....	56	241,513.63
Feu chez le voisin.....	868	457,957.74
Feu d'artifice.....	3	104.15
Frictions.....	7	8,049.14
Gaz (naturel et artificiel).....	188	79,956.01
Cendre et charbons chauds.....	476	77,571.13
Graisse chaude.....	108	26,487.03
Fer chaud.....	394	45,087.74
Incendie d'origine criminelle.....	20	58,757.41
Foudre.....	101	45,527.72
Allumettes et fumeurs imprudents.....	3,269	524,303.77
Divers.....	310	79,034.61
Imprudence avec lampes.....	220	32,691.10
Pétrole et ses dérivés.....	81	27,953.89
Débris et déchets.....	25	11,342.91
Étincelles causées par combustion.....	54	5,169.76
Étincelles de cheminée.....	118	33,345.00
Ignition spontanée.....	42	43,787.10
Tuyaux à eau chaude et à vapeur.....	6	3,686.27
Poêles, fournaies et tuyaux surchauffés.....	1,376	367,304.63
Inconnues.....	2,204	3,831,780.82
Total.....	10,743	\$ 6,498,301.73

TABLEAU No 4

PERTES CAUSÉES PAR L'INCENDIE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, DU 1er JANVIER 1930 AU 30
JUN 1930, DANS LES DIFFÉRENTES CLASSES DE PROPRIÉTÉS

Classes	No	Total
Automobiles	19	\$ 6,987.53
Maisons appartements	244	153,271.04
Églises	42	219,827.28
Clubs et camps	23	12,914.05
Maisons privées	6,947	1,737,722.41
Maison privée et magasin	874	609,088.83
Fermes et granges	248	206,396.73
Fabriques et manufactures	171	579,714.90
Fonderies et ateliers	38	46,415.32
Garages	103	375,516.48
Station de gazoline	2	37.50
Élévateur à grains	2	428.20
Hôtels et maisons de pension	123	167,300.11
Hôpitaux	9	2,735.19
Buanderies	22	11,095.63
Moulins	40	54,459.70
Divers	292	442,533.31
Bureaux et banques	101	109,193.90
Moulins à bois	8	78,859.83
Imprimeries	45	137,730.64
Édifices publics	27	45,649.67
Restaurants et cafés	46	26,950.15
Écoles, couvents et collèges	44	58,523.49
Étables	73	91,884.38
Bateaux et yachts	3	660.60
Marchandises	452	91,101.55
Magasins (gros et détail)	667	1,072,675.66
Théâtres	4	2,059.98
Entrepôts	65	154,493.06
Cours (bois et charbon)	9	2,074.61
Total	10,743	\$ 6,498,301.73

TABLEAU No 5

PERTES CAUSÉES PAR L'INCENDIE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, DU 1er JANVIER 1930 AU 30
JUN 1930, DANS LES DIFFÉRENTS GENRES DE BÂTISSES

Genre de bâtisse	Nombre d'incendies rapportés	Montant des pertes totales
Pierre, brique, béton (à l'épreuve du feu)	182	\$ 115,960.82
Pierre, brique, béton (semi à l'épreuve du feu)	3,228	3,009,102.94
Bois et brique	3,156	903,393.21
Maisons en bois	3,803	1,575,599.99
Divers (non classifiés)	374	894,244.77
Total	10,743	\$ 6,498,301.73

Si vous mettez les chiffres donnés en regard de ceux contenus dans le rapport précédent, vous constaterez qu'il y a une légère diminution dans le total des pertes subies dans cette période des six premiers mois de l'année. Cette diminution doit être presque entièrement appliquée aux municipalités rurales et je crois y voir les effets de l'aide donnée aux différentes municipalités qui ont bénéficié des avantages de la Loi de prévention des incendies.

Durant l'exercice qui vient de se terminer, j'ai tenu plusieurs enquêtes sur des incendies d'origine douteuse; quatre de ces enquêtes sont encore en cours.

Humblement soumis,

Le commissaire des incendies,

ERNEST LAVIGNE.

VII

PONTS ET CHEMINS DE PÉAGES

RAPPORT DU DIRECTEUR

A l'honorable M. J.-N. FRANCOEUR, C. P.,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec.

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de directeur des ponts et chemins de péages de cette province, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour 1929-30.

1. *Abolition des péages.*—Comme je le faisais l'an dernier, je vous réfère au rapport annuel que je soumettais en 1925 pour la liste des ponts et des chemins sur lesquels les péages ont été abolis jusqu'à date. Je dois ajouter, relativement au chemin à barrière de la Federal Zinc & Lead Company Limited, autorisé par le statut 10 Geo. V, chap. 124, que les droits de cette compagnie ont été rachetés par le département des Mines de Québec.

On peut donc dire qu'il n'existe aucun chemin de péages dans cette province.

2. *Imposition des péages sur les ponts.*—Aux trois ponts de péages appartenant déjà au Gouvernement il faudra ajouter la voie carrossable récemment établie sur le pont de Québec et qui a été ouverte à la circulation des véhicules le 22 septembre 1929. Au temps où nous vous soumettons ce rapport, le tarif des péages, établi lors de l'ouverture de cette voie carrossable, est à l'étude pour modification. Nous indiquerons l'an prochain les taux primitifs et les réductions qui seront apportées d'ici peu.

Par arrêté-ministériel du 5 avril 1929 de nouvelles modifications avaient été apportées aux tarifs des trois autres ponts du gouvernement. Nous croyons utile de reproduire encore cette année les renseignements contenus dans le rapport de 1929 à ce sujet.

a. Sur les ponts Taschereau, Galipeault et Batiscan les piétons circulent maintenant gratuitement.

b. Les propriétaires de camions à marchandises de Ste-Anne de Bellevue, l'Île Perrot, Dorion et Vaudreuil ont maintenant l'avantage de se procurer des cartes de 10, 20 et 50 passages à prix réduit, lorsque la capacité de ces camions n'excède pas deux tonnes. Au point de vue du tarif, les propriétaires de ces camions sont donc sur le même pied que ceux des automobiles de promenade.

c. Aucun péage n'est désormais perçu sur ces trois ponts pour les véhicules à traction animale.

d. Les péages ont été supprimés pour les voitures à bras et pour les animaux à pied ou en voiture.

e. Au pont de Batiscan, le tarif régulier est de \$0.50 pour la machine et son chauffeur, avec privilège d'un retour gratuit, si celui-ci s'effectue le jour même. Les automobilistes peuvent se procurer des cartes de 10 passages pour \$2.50 et de 50 passages pour \$7.50, le tout avec les mêmes privilèges que ci-dessus.

f. Sur les ponts Taschereau et Galipeault, le tarif est de \$0.25 pour la machine et son conducteur, plus \$0.05 pour chaque passager; mais les automobilistes peuvent se procurer des cartes pour 10, 20 ou 50 passages, aux prix respectifs de \$2.00, \$3.00 et \$5.00, et 8 billets de passagers se vendent \$0.25.

g. Au pont de Batiscan, durant toute l'année, les résidants de Batiscan sont exemptés des droits de péages, quel que soit le mode de locomotion utilisé.

h. Sur ces trois ponts, la perception des péages est interrompue lorsque la route où ils sont situés est fermée à la circulation des véhicules moteurs; ces ponts deviennent alors libres de péages.

Cette année cependant ce fut une période record car sur les ponts Taschereau et Galipeault la perception des péages ne fut interrompue que durant un mois, soit du 1er février au 2 mars 1930.

Quant au pont de Québec, par suite de l'entretien des chemins d'hiver entre Québec et Lévis, la perception des péages n'a pas été interrompue depuis l'ouverture de la route.

Le pont de Batiscan avait été fermé le 16 janvier et la circulation rétablie le 15 avril.

Le pont du Havre sur le St-Laurent, entre Montréal et la rive sud est maintenant terminé et ouvert à la circulation. Ce pont de péages n'appartient pas au gouvernement et ne saurait être classé avec les ponts ci-dessus, pas plus d'ailleurs que le pont suspendu à Grand'Mère qui est exploité par la ville de Grand'Mère.

Humblement soumis,

L'ingénieur en chef et directeur des ponts et chemins de péages,

IVAN-E. VALLÉE.

VIII

INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET DES
ÉDIFICES PUBLICS

ORGANISATION

Par l'arrêté-ministériel No 1036, du 17 juin 1921, la province de Québec a été partagée en trois divisions, pour les fins de l'inspection des établissements industriels, savoir:

La division de Québec, comprenant les districts judiciaires de Québec, Trois-Rivières, Beauce, Montmagny, Nicolet, Kamouraska, Chicoutimi, Roberval, Saguenay, Rimouski, Gaspé et Abitibi, ce dernier à compter de l'entrée en vigueur de la loi 11 George V, chapitre 13;

La division des cantons de l'Est, comprenant les districts judiciaires de Bedford, Saint-François et Arthabaska;

La division de Montréal, comprenant les districts judiciaires de Montréal, Montcalm, Ottawa, Pontiac, Terrebonne, Joliette, Saint-Hyacinthe, Beauharnois, Iberville et Richelieu.

PERSONNEL DU SERVICE

Inspecteurs: M. Louis Guyon, sous-ministre du travail et inspecteur en chef, 97 rue Notre-Dame Est, Montréal; M. Alfred Robert, Assistant-inspecteur en chef, L.-O. Guyon, L.-E. Régnier, C.-D. Houston, Raphael Saint-Maurice, Théo. Daoust, Achille Latreille officier des salaires raisonnables, 97 rue Notre-Dame Est, Montréal; MM. P.-J. Jobin, S. Desrochers, Eugène Bolduc, Ernest Bélanger, 231 rue St-Paul, Québec; MM. R.-H. Gooley, Lloyd Gooley, Coaticook, P. Q.

Inspectrices: Madame Louisa King, Mademoiselle Clémentine Clément, 97 rue Notre-Dame Est Montréal et Madame A.-D. Lemieux, 231 rue St-Paul, Québec.

Conseils de conciliation et d'arbitrage pour régler les différends industriels dans la province: M. Félix Marois, greffier, hôtel du gouvernement, Québec; M. C.-B. Durocher, 97, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Bureau des examinateurs et ingénieurs-stationnaires: MM. R. Marchand et N.-S. Walsh, 88 rue St-Jacques Est, Montréal; M. Alphonse Guilemette, 231 rue St-Paul, Québec.

Examineurs des électriciens: MM. J.-N. Mochon, examinateur en chef, J.-B. Dorais, Ovide Poiré, 231 rue St-Paul, Québec.

INSPECTION DES CHAUDIÈRES

MM. J.-B. Verdon, J.-G. Phillips, Frank Chapdelaine, Arthur Mills, Jos. Dugas; M. J.-A. Loïselle, Farnham; M. Alphonse Guillemette; J.-G. Heitshu, et M. Koenig, 231 rue St-Paul, Québec; M. Henri Trottier, Roberval, Lac St-Jean; M. A. Archambault, Bic, comté de Rimouski.

BUREAUX DE PLACEMENT

Montréal: 97 rue Notre-Dame Est: M. Joseph Ainey, surintendant général, M. Francis Payette, surintendant.

Québec: 229 rue St-Paul: M. Alfred Crowe, surintendant.

Trois-Rivières, 25 rue des Forges: M. B. Morissette, surintendant.

Hull: 195 rue Principale: M. Ovila Latulippe, surintendant.

Sherbrooke, 31a, rue King: MM. E. Guillemette et Siméon Pinard surintendants-conjoints.

Rouyn: 79 rue Principale: M. Jos. Turcotte.

Amos: M. J.-B.-L. Alarie, Casier postale 292.

COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM DES FEMMES

M. Gustave Francq, président, 59, rue Notre-Dame Est, Montréal.

M. Alfred Crowe, secrétaire, 231, rue St-Paul, Québec.

OFFICIER DES JUSTES SALAIRES

Montréal: Achille Latreille, 97, rue Notre-Dame Est.

Québec: M. Pierre Gosselin, 231, rue St-Paul.

* * *

RAPPORT ANNUEL

DE M. LOUIS GUYON, SOUS-MINISTRE DU TRAVAIL.

1929-1930.

Montréal, le 30 juin 1930.

L'HONORABLE J.-N. FRANCOEUR, c. r.,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Hôtel du gouvernement,

Québec, Qué.

Monsieur le Ministre,

Le département du travail entre dans sa quarante-deuxième année d'existence, puisqu'il a été établi en 1888, et son évolution prend chaque jour de plus en plus d'importance. Cette importance est devenue telle qu'il a fallu décentraliser deux branches récemment créées, et leur donner une administration séparée; nous voulons parler du Bureau des Examineurs Electriciens et de la Commission du Salaire Minimum des femmes dans l'industrie.

Les directeurs de ces services vous fourniront un rapport spécial, et nous nous bornerons à vous parler particulièrement de l'inspection des établissements industriels et des édifices publics, de la qualification des mécaniciens de machines fixes, de l'inspection des chaudières et de l'enregistrement des jeunes filles et jeunes garçons.

INSPECTION DU TRAVAIL

Année 1929-1930.

RAPPORT DES INSPECTEURS DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET DES
ÉDIFICES PUBLICS

DIVISION DE MONTRÉAL

	Étab.	Ind.	Édif. Pub.	Total
M. Alfred Robert, Assistant-inspecteur- en-chef:				
Ville de Montréal.....	191		43	
Campagne.....	36		32	
	227		75	302
M. L.-O. Guyon, inspecteur, (div. de Hull:				
Ville de Montréal.....	0		240	
Campagne.....	90		27	
	90		267	357
M. L.-E. Régner, inspecteur:				
Ville de Montréal.....	132		4	
Campagne.....	66		22	
	198		26	224
M. C.-D. Houston, inspecteur:				
Ville de Montréal.....	132		3	
Campagne.....	43		25	
	175		28	203
M. R. St-Maurice, inspecteur:				
Ville de Montréal.....	112		41	
Campagne.....	63		20	
	175		61	236
M. Théo. Daoust, inspecteur:				
Examen des plans d'édifices.....				
Ville de Montréal.....	0		20	20
Mme. A. King, inspectrice:			(magasins.)	
Ville de Montréal.....	320		52	372

Mlle C. Clément, inspectrice:			
Ville de Montréal	272	66	(do)
Campagne	17	23	"
	289	89	378
Total des inspections			2,092

DIVISION DE QUÉBEC

INSPECTIONS	Étab.	Ind. Édif.	Pub.	Total
M. P.-J. Jobin, inspecteur	422		58	480
M. Sam Desrochers, inspecteur	128		63	191
Eugène Bolduc, inspecteur	320		76	396
Mme C.-E. Lemieux, inspectrice	68		20	88
Total des inspections				1,155

DIVISION DES CANTONS DE L'EST

INSPECTIONS	Étab.	Ind. Édif.	Pub.	Total
M. R. H. Gooley, inspecteur	139		105	
M. Lloyd Gooley, inspecteur				
Total des inspections				244

Grand total des inspections du département du travail 3,491

ACTIVITÉS DES INSPECTEURS.

Parmi les occupations multiples de nos inspecteurs, l'installation des escaliers de sauvetage compte pour beaucoup, car, en dehors de l'examen des plans préparés par l'entrepreneur ou l'architecte, il est nécessaire que l'officier s'assure que les devis ont été suivis et que les issues, donnant sur les escaliers de sauvetage, soient faciles d'accès.

Escaliers de sauvetage installés dans la Division de Montréal	55
La Division de Québec	17
La Division des Cantons de l'Est	18
Total	90

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Comme par le passé, chaque accident fatal a été suivi d'une enquête par nos inspecteurs, et le sous-chef, tout spécialement chargé de cette besogne, a donné toute l'assistance possible à M. le Coroner.

STATISTIQUE DES ACCIDENTS

(a) District de Montréal

Année fiscale	Accidents Légers	Accidents Sérieux	Accidents Fatals	Total
1929				
Juillet.....	148	2	2	152
Août.....	114	2	3	119
Septembre.....	121	3	1	125
Octobre.....	136	2	3	141
Novembre.....	112	4	0	116
Décembre.....	104	2	0	106
1930				
Janvier.....	102	0	4	106
Février.....	113	1	0	114
Mars.....	100	0	0	100
Avril.....	90	2	2	94
Mai.....	91	2	1	94
Juin.....	75	1	0	76
Grand total des accidents.....				1,343

(b) District de Québec

	Légers	Sérieux	Fatals	
1929-1930	158	54	20	
Grand total des accidents.....				232

(c) District des Cantons de l'Est

	Légers	Sérieux	Fatals	
1929-1930	43	0	0	
			0	
	Grand total des accidents			43

PLAINTES

Dans la région de Montréal, sur les cent quatre-vingt-douze plaintes (192) signées ou anonymes, transmises, une enquête a été faite. Nos inspecteurs n'ont relevé, sur ce chiffre, que trente-trois (33) plaintes fondées.

Pour la division de Québec, M. l'inspecteur P.-J. Jobin rapporte que des plaintes au nombre de 56 lui ont été adressées. Toutes ces plaintes ont reçu l'attention immédiate du Département.

Dans les cantons de l'Est, 53 plaintes ont été transmises. Une enquête a été faite dans chaque cas.

INSPECTION DES CHAUDIÈRES ET DES SYSTÈMES
DE CHAUFFAGE

EXAMEN DES MÉCANICIENS DE MACHINES FIXES ET CHAUFFEURS

Le revenu pour l'inspection des chaudières, les systèmes de chauffage, l'examen des plans de chaudières en construction et la qualification des mécaniciens de machines fixes, a donné, cette année, la somme de \$24,857.80. Soit une augmentation de \$4,249.00 pour la division de Montréal.

Le revenu pour la division de Québec, pour les services mentionnés plus haut, se monte à la somme de \$10,185.90.

Ces deux montants dépassent de beaucoup les revenus des années précédentes et prouvent abondamment les progrès réalisés depuis l'augmentation du personnel des deux bureaux.

Un rapport très détaillé des opérations de ces bureaux reste consigné dans les archives du Département des Travaux Publics et du Travail, et peut être consulté par les intéressés.

Au sujet de nos inspecteurs de chaudières, qu'il me soit permis de vous signaler le nombre toujours croissant des compagnies d'assurances qui font l'inspection des chaudières en concurrence avec le département du travail.

Exception faite des appareils de chauffage qui sont sous la juridiction du département, nous n'intervenons nullement dans le service d'inspection des chaudières par les compagnies d'assurances. Comme nous sommes obligés de voir aux chaudières de seconde main, vendues à la campagne, et de surveiller étroitement la construction des chaudières neuves qui nous viennent des États-Unis ou des autres provinces, toute ingérence de la part d'autorités étrangères devient désastreuse pour le département.

Après de longues années d'étude, après constatations de ce qui se fait dans les provinces voisines, j'en suis arrivé à la conclusion, que cette branche si importante du service devrait relever totalement du département du Travail, tout comme l'électricité.

Avec toute la bonne volonté au monde, il est impossible à deux ou trois inspecteurs, qui relèvent de la municipalité ou d'une compagnie d'assurance, de couvrir le vaste champ de l'inspection et de la construction des chaudières.

ENREGISTREMENT DES ENFANTS

L'enregistrement des jeunes filles et garçons de 14 à 16 ans, n'offre pas les difficultés que nous avons rencontrées au début de l'application de la loi, dans la ville de Montréal et surtout à Québec, où il ne manque pas d'écoles du soir. Dans les petits centres manufacturiers, la surveillance des enfants par nos inspecteurs se borne à vérifier les certificats d'âge que les enfants doivent fournir aux patrons.

Pour remédier à cet état de choses, deux moyens sont suggérés:— Ou créer une école du soir dans chaque centre industriel important, ou exiger que l'enfant ne puisse entrer à la manufacture que muni d'un certificat d'étude des commissaires d'école de l'endroit.

Le nombre des enfants de 14 à 16 ans enregistrés au bureau de Montréal est de 1064 et, pour la campagne, de 68, donnant un total de 1132 enfants enregistrés durant l'année. Depuis la création de la loi, 31996 enfants ont été inscrits dans nos bureaux; 322 enfants ont été enregistrés à Québec. *

Un exposé au radio de la question de l'enregistrement des enfants qui devra être fait incessamment, ne manquera pas de stimuler les parents à garder leurs enfants à l'école, le plus longtemps possible.

HEURES DU TRAVAIL

Par un amendement à la loi des établissements industriels, la semaine de travail de toutes les femmes de la province de Québec a été réduite à

cinquante-cinq heures. Il n'y avait jadis que les fabriques de coton qui bénéficiaient de cette exception. En dehors du soulagement que ce changement ne manquera pas d'apporter aux ouvrières en général, la nouvelle loi aura pour effet de faciliter la tâche des officiers chargés de l'application de la loi du salaire minimum des femmes dans l'industrie.

Des mesures ont été prises par nos officiers pour que tous les industriels soient informés de ce nouveau changement.

PERMIS ACCORDÉS AUX PATRONS POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Il a été accordé, cette année, trente-deux permis, pour permettre aux patrons d'ouvrir leurs fabriques au delà des heures fixées par les Statuts. Ceci pourrait sembler une anomalie en ce temps de dépression industrielle; surtout du fait que ces demandes venaient d'industriels, confectionneurs de tissus, situés dans les petites villes. On serait porté à croire que le problème du chômage est de beaucoup plus aigu dans les petites villes que dans les grandes.

Relativement aux heures du travail des filles ou femmes dans l'industrie, permettez-moi d'attirer votre attention sur les difficultés qu'il y a d'appliquer la loi aux buanderies.

La loi défend aux filles ou femmes le travail de nuit. L'industriel qui obtient un prolongement des heures de travail en sa fabrique, ne peut pas étendre sa journée de travail au delà de neuf heures du soir, or, quantité de buanderies, celles surtout qui sont appelées à livrer des blanchis-sages aux navires en partance, ne peuvent s'accommoder du permis accordé par les inspecteurs, bien que les propriétaires n'aient aucun désir de travailler plus de cinquante-cinq heures par semaine.

La buanderie occupe une situation très importante dans l'industrie et je suis d'opinion qu'une dérogation à la règle ordinaire s'impose, ne fut-ce que pour la période la plus active dans cette industrie.

BUREAUX DE PLACEMENT

Deux bureaux de placement gratuits sont venus s'ajouter à ceux de Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke. Je veux parler des nouveaux bureaux créés à Rouyn et à Amos. Ces petites villes naissantes, éloignées de Montréal et de Québec, demandaient depuis longtemps au gouvernement des bureaux de placement, pour répondre aux nombreuses demandes dans l'industrie des mines, de la construction des barrages et des pulperies.

Les industriels auront à l'avenir le privilège d'avoir sous la main des bureaux de placement, formant chaîne avec ceux des grandes villes,

et pouvant, avec rapidité, et sans frais aucun, les munir de travailleurs choisis.

BUREAUX DE PLACEMENT LICENCIÉS

Fidèle à la politique adoptée par votre prédécesseur et pour vous rendre aux désirs du travail organisé, il ne sera pas sanctionné par notre département, à l'avenir, l'ouverture de nouveaux bureaux de placement privés. Je suis d'avis que, bien que le nombre actuel de ces bureaux soit au-dessous du chiffre de ceux de quelques autres provinces, six ou sept de ces bureaux suffisent amplement à accommoder les travailleurs journaliers de langue étrangère.

Il reste toujours le problème des bureaux des servantes, qui ne possèdent aucun permis de la ville ou du gouvernement. De nombreux abus m'ont été signalés l'an dernier. Les tenancières devraient être licenciées et astreintes aux mêmes obligations que les bureaux pour l'embauchement des hommes.

SALAIRE MINIMUM DES FILLES ET FEMMES DANS L'INDUSTRIE

J'ai eu l'honneur d'assister aux délibérations de notre Commission du salaire minimum, durant l'année, et j'ai pu constater les difficultés multiples qui surgissent à tout moment, durant des débats où les heures du travail, le salaire, l'apprentissage étaient en jeu. Tout cela demande beaucoup de doigté et de patience.

En dehors des considérations de salaire, d'heures de travail, il faut compter beaucoup sur le point de vue humanitaire des patrons, qui n'avaient jamais été appelés à considérer cette question économique, à ce point de vue.

D'autres éléments qui compliquent la situation sont, sans, contredit, la situation des employés dans les petits centres manufacturiers de la province.

Je n'ai que des vives félicitations à offrir aux membres de cette Commission et à son dévoué président.

BUREAUX DU DÉPARTEMENT DU TRAVAIL

Le bureau central du département du Travail, situé au rez-de-chaussée, rue Notre-Dame Est, est devenu trop étroit. Nous avons de cinquante à soixante servantes qui attendent l'inscription, certains matins et, malgré des changements successifs, nos locaux sont encombrés. La même situation se fait sentir dans le département du placement des hommes.

Voilà, monsieur le Ministre, très succinctement données les quelques notes qui se dégagent des rapports de nos officiers.

Comme il vous sera fourni des rapports spéciaux, concernant les bureaux de placement, du Salaire Minimum et de l'électricité, joints aux informations de nos inspecteurs qui resteront consignés dans les dossiers du département, vous en aurez suffisamment, je l'espère, pour vous indiquer les progrès réalisés durant la dernière année.

Veillez, je vous prie, me croire,

Bien respectueusement,

Votre dévoué serviteur.

Le sous-ministre du Travail,

LOUIS GUYON.

IX

BUREAU DES EXAMINATEURS-ÉLECTRICIENS

RAPPORT DE L'EXAMINATEUR EN CHEF

Québec, le 2 juillet 1930.

A l'honorable M. J.-N. FRANCOEUR, c. r.,

Ministre des Travaux publics et du Travail,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les opérations de notre service pour l'année se terminant le 30 juin 1930.

Nous avons constaté avec beaucoup de plaisir que le public accepte maintenant, sinon avec empressement du moins sans récrimination, les dispositions de cette loi concernant les installations électriques.

Nous avons aussi constaté que les ingénieurs, les architectes et les techniciens s'appliquaient avec plus de soin à rencontrer les exigences du code électrique canadien, et nous avons lieu d'espérer que le travail éducationnel fait dans ce sens au moyen de conférences, publicité, intervention personnelle ou autrement, aidé de la bonne volonté générale qu'on nous a témoignée au cours de l'année, aura des résultats de plus en plus satisfaisants.

Nos relations avec les corps similaires des autres provinces de la confédération et des États-Unis, tout en s'affermissant par suite d'un contact assidu, ont beaucoup contribué à notre propre développement, de même que notre expérience a servi aux autres, au point que la loi de Québec a servi de modèle ou est à l'étude à l'étranger. Nous avons actuellement des demandes de renseignements qui nous viennent des antipodes. Il m'est agréable de vous dire que sept (7) provinces du Canada ont adopté le Code Électrique Canadien qui sert de base d'application à notre loi provinciale et nous espérons que le travail d'unification de règlements au Canada, en ce qui concerne les installations électriques, sera terminé d'ici peu: c'est un travail auquel notre bureau a pris une large part de concert avec les comités des autres provinces.

Nous avons émis des licences nouvelles comme suit, au cours de l'année qui vient de se terminer :

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	
126	58	460	155	62	311	
						Total..... 1,172

ce qui porte au total suivant les licences émises par notre service, dans la province, depuis son inauguration :

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	
1,057	474	4,546	605	409	2,143	
						Total..... 9,234

Nous avons fait des inspections et émis des certificats d'acceptation avec ordre de raccordement comme suit :

<i>Inspections</i>	<i>Certificats</i>
99,558	53,331

L'écart entre le nombre d'inspections et celui des certificats d'acceptation s'explique par le fait que plusieurs inspections sont nécessitées au cours des travaux d'installation avant que ceux-ci soient complétés et acceptés.

En terminant, permettez-moi de porter à votre connaissance la conduite admirable, l'assiduité au travail et le dévouement de notre personnel, officiers, inspecteurs et employés de bureau, qui n'ont compté ni leur temps ni leurs pas pour donner satisfaction à tous, en autant qu'il était possible, et pour assurer le succès de notre service.

Respectueusement soumis,

L'examineur en chef,

J.-N. MOCHON.

X

BUREAUX DE PLACEMENT PROVINCIAUX

RAPPORT DU SURINTENDANT GÉNÉRAL

MONTRÉAL, 30 juin 1930.

A l'honorable M. J.-N. FRANCŒUR, c. r.,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
 Hôtel du Gouvernement,
 Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le douzième rapport annuel, sur les opérations des Bureaux de Placement de la province de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1930.

TABLEAU DES OPÉRATIONS

BUREAU DE MONTRÉAL

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites durant l'année.....	21,881	6,139	28,020
Vacances signalées par les patrons.....	7,195	5,572	12,767
Personnes référées aux vacances.....	7,503	4,648	12,151
Personnes placées.....	6,831	3,797	10,628

Voici comment s'exprime le surintendant de ce bureau: "L'expansion industrielle de la métropole du Canada ne s'est pas ralentie; il y a eu amélioration, notamment pour les compagnies de transport, de construction et les manufactures. La statistique démontre qu'il y a eu augmentation du personnel dans plusieurs industries, cependant il y a eu quand même une diminution dans le nombre de placements. Cela ne doit pas nous étonner, car la métropole est à la fois le plus grand centre industriel, et le plus grand port de mer et possède tout ce qu'il faut pour attirer les sans-travail de tout l'est du Canada. Ces derniers

se recrutent en partie parmi ceux qui ont été employés à l'érection d'usines hydrauliques dans le Québec. Ces travaux terminés, plusieurs de ces travailleurs se sont réfugiés dans notre ville. Il faut tenir compte aussi des Canadiens qui ont dû fuir les centres manufacturiers américains, où sévit une crise aigue de chômage.

TABLEAU DES OPÉRATIONS

BUREAU DE QUÉBEC

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites durant l'année.....	6,596	672	7,268
Vacances annoncées.....	3,769	442	4,211
Situations offertes.....	4,348	631	4,979
Personnes placées.....	3,983	424	4,407

Une étude du rapport annuel du surintendant du bureau de Québec démontre que le nombre de placements a augmenté sensiblement dans cette région; ce succès est dû à l'activité des officiers qui se sont employés à visiter les industriels, manufacturiers, entrepreneurs, etc. "Nous nous sommes efforcés, dit le surintendant, par tous les moyens à notre disposition, de faire connaître notre service. L'augmentation du volume de nos opérations prouve l'efficacité de ce service; mais, si nous voulons continuer cette marche ascendante, je soumets qu'il nous faut plus de publicité, surtout dans les journaux".

TABLEAU DES OPÉRATIONS

BUREAU DE SHERBROOKE

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites durant l'année.....	2,304	1,380	3,684
Vacances signalées par les patrons.....	1,244	858	2,102
Personnes référées aux vacances.....	1,234	1,219	2,453
Personnes placées.....	1,198	826	2,024

Ce bureau de placement, que nous avons dû réorganiser par la nomination d'un nouveau surintendant-conjoint, a donné d'excellents résultats. Les opérations au cours de l'année écoulée sont plus considérables que celles de l'an dernier. Les travailleurs qui ont le plus bénéficié de l'amélioration dans les conditions d'emploi en ce district sont les ouvriers de la ferme, du bâtiment et de la coupe du bois.

TABLEAU DES OPÉRATIONS

BUREAU DE HULL

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites durant l'année.....	5,583	277	5,860
Vacances signalées par les patrons.....	3,064	159	3,223
Situations offertes.....	4,047	192	4,239
Personnes placées.....	4,047	192	4,239

Situé dans un milieu où l'exploitation de la forêt se fait sur une grande échelle, le bureau de Hull a placé un grand nombre d'ouvriers dans cette industrie. Il y a eu une légère diminution dans le nombre de placements, si on fait la comparaison avec l'année dernière. Le résultat est quand même satisfaisant. Les officiers de ce bureau font une sollicitation très active auprès des compagnies forestières et de construction.

TABLEAU DES OPÉRATIONS

BUREAU DES TROIS-RIVIÈRES

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites durant l'année.....	1,196	1,710	2,906
Vacances annoncées.....	688	1,306	1,994
Personnes référées aux vacances.....	913	2,137	3,050
Personnes placées.....	647	977	1,624

Tout en notant une légère diminution dans le nombre de placements, il faut reconnaître que ce bureau a effectué un excellent travail. Le personnel s'est occupé avec succès de sollicitation. L'un des résultats de ce travail a été l'augmentation dans le nombre de placements de bûcherons. Ce sont les métiers de la construction en bâtiment qui ont le plus souffert de la dépression dans les conditions de l'emploi.

TABLEAU DES OPÉRATIONS

BUREAU DE ROUYN

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites durant la période	991	34	1,025
Vacances signalées par les patrons	1,364	27	1,391
Personnes référées aux vacances	869	23	892
Personnes placées	869	23	892

Ouvert au public depuis onze mois seulement, ce bureau a eu des débuts assez difficiles; mais, dès que les compagnies forestières eurent commencé leurs opérations, les commandes sont venues plus nombreuses. Durant ces onze mois, 1,025 solliciteurs se sont inscrits; sur ce nombre 892 ont été placés. L'industrie minière, la principale de cette région, n'a pas eu le succès qu'on en attendait. Après le krach des valeurs minières, les compagnies se sont contenté de la main-d'œuvre strictement nécessaire.

TABLEAU DES OPÉRATIONS

BUREAU D'AMOS

	Hommes	Femmes	Total
Personnes inscrites	371	16	387
Vacances signalées	601	10	611
Solliciteurs référés aux vacances	309	8	317
Personnes placées	296	7	303

Ce bureau est ouvert au public depuis le 18 octobre 1929, quelques mois avant la baisse extraordinaire des valeurs minières et des difficultés subies par l'industrie du bois. Ces deux industries sérieusement atteintes ont dû congédier presque tous leurs ouvriers. Toutes les autres activités de la région se ressentirent de cette dépression et le service de placement de ce bureau en ressentit nécessairement le contre-coup.

OPÉRATIONS DES SEPT BUREAUX

—	Applications	Vacances	Références	Placements
Montréal.....	28,020	12,767	12,151	10,628
Hull.....	5,860	3,223	4,239	4,239
Québec.....	7,268	4,211	4,979	4,407
Sherbrooke.....	3,684	2,102	2,453	2,024
Les Trois-Rivières.....	2,906	1,994	3,050	1,624
Rouyn.....	1,025	1,391	892	892
Amos.....	387	611	317	303
Total.....	49,150	26,299	28,081	24,117

RÉCAPITULATION

La situation industrielle de la province de Québec a très peu varié au cours de la dernière année et, en conséquence, quelques bureaux ont augmenté le nombre de leurs placements, et d'autres l'ont diminué. C'est toujours cependant l'agriculture, la forêt et l'industrie qui contribuent au plus grand nombre des placements. L'industrie du vêtement, celle des textiles, coton, soie et laine, n'ont pas été l'objet de modifications sensibles. Il en est de même des industries du livre, employant typographes, pressiers et relieurs.

Deux nouveaux bureaux de placement, un à Amos et l'autre à Rouyn, ont été ouverts au public au cours de l'année. Le bureau à Amos, qui est situé dans un centre agricole, où deux industries importantes sont représentées, a donné peu de résultats cette année, à cause de la dépression de l'industrie minière et de l'industrie forestière.

Tant qu'au bureau de Rouyn, il a aussi souffert des mêmes causes qui ont affecté le bureau d'Amos, mais beaucoup moins. Je crois que ce dernier bureau est appelé à rendre de grands services aux industries principales de ce district.

Le grand total de nos placements, basé sur les rapports de tous les surintendants, s'élève à 24,117. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 1929, mais l'année dernière était une année exceptionnellement prospère.

Nous avons été représentés cette année, à la Conférence Annuelle de l'Association Internationale des Services de Placement, qui a tenu ses assises à Philadelphie, Pensylvanie, par MM. Francis Payette et Alfred Crowe.

Je ne puis, encore cette année, laisser passer sous silence le mérite de notre personnel qui s'est dévoué pour que notre Service donne les meilleurs résultats possibles.

J'ai bien l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et dévoué serviteur,

Le surintendant-général,

J. AINEY.

XI

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SALAIRE MINIMUM
DES FEMMES

MONTRÉAL, 2 juillet 1930.

A L'HONORABLE J.-N. FRANCEUR, C. R.,
Ministre des Travaux publics et du Travail,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

La Commission du Salaire Minimum des Femmes a l'honneur de vous soumettre son quatrième rapport annuel; il permet de constater que plus le nombre d'ordonnances émises augmente, plus également sa tâche devient ardue et compliquée et le travail de bureau volumineux.

Au cours de l'exercice 1929-1930, la Commission a reçu 477 lettres, elle en a dicté 431 et a envoyé 2,499 lettres circulaires aux patrons des diverses industries couvertes par des ordonnances; 15 assemblées de la Commission ont été tenues au cours de l'année, et cinq conférences publiques composées de représentants patronaux, ouvriers et du public.

Nos inspecteurs ont été fortement occupés tant par des inspections que par des visites et enquêtes faites à la suite de plaintes reçues, soit par lettre ou par téléphone, la Commission s'étant fait un devoir d'enquêter chacune de celles-ci quelqu'en soit l'origine ou la nature.

Dans le district de Montréal, l'inspecteur A. Gariépy a fait 18 enquêtes d'après plaintes; sur ce nombre 10 étaient fondées. Les griefs ont été redressés dans chacun de ces cas, dans plusieurs, des balances de salaire ont été remises à des ouvrières payées un taux inférieur au minimum auquel elles avaient droit. La plus basse réclamation individuelle fut de \$1.50 et la plus élevée de \$45.00; il a fait 80 inspections et 109 visites pour exiger le retour des rapports que chaque patron visé par une Ordonnance est tenu de faire annuellement.

Dans le district de Québec et la Province, l'inspecteur Pierre Goselin a fait 7 enquêtes d'après plaintes reçues, 125 inspections et visites; le territoire qu'il a couvert s'étend du lac St-Jean à la frontière américaine, dans les cantons de l'Est. Nous tenons à rendre un témoignage bien mérité à ces deux inspecteurs pour le travail qu'ils ont accompli, leurs efforts et le tact et le jugement dont ils ont fait preuve dans l'exécution de fonctions qui réclament un doigté tout particulier et une patience à toute épreuve.

Le secrétaire de la Commission, M. Alfred Crowe, a également fait plusieurs inspections. Dans certains cas particuliers, le président a eu des entrevues avec des patrons ou des groupes de patrons,—principalement dans les petits centres industriels de la Province où ils sont forcément moins en contact avec le rouage de la Commission que ceux de Québec et de Montréal—afin de leur expliquer la portée de la loi, ce à quoi elle les oblige et leur donner la véritable interprétation des différentes clauses des ordonnances. En cela la Commission poursuit la ligne de conduite qu'elle s'est tracée et qu'elle suit depuis ses débuts et qui consiste à obtenir la coopération de tous les intéressés, gagner leur confiance et leur estime, s'en faire des auxiliaires plutôt que d'user de coercition et de rigueur. C'est toute une campagne d'éducation à faire dont les résultats pour ne pas être aussi immédiats que ceux qui pourraient être obtenus par des poursuites devant les tribunaux, sont toutefois plus efficaces à la longue; surtout, si l'on y ajoute des conférences conjointes de chaque groupe industriel au cours desquelles patrons et ouvriers prennent contact, arrivent, par une décision libre et amicale, à trouver un terrain d'entente, à accepter les minima de salaire et périodes de travail suggérés par la Commission et à s'engager à les respecter mutuellement. C'est là une partie de notre tâche et non la moindre.

Au cours de l'exercice 1929-1930, nous avons terminé l'enquête dans les métiers de l'aiguille qui couvrent 11,873 ouvrières, dont 9,510 à Montréal et 2,363 dans le reste de la Province. Ces ouvrières sont réparties dans 407 établissements, dont 364 à Montréal et 43 en dehors de Montréal.

Cette industrie revêt des caractères tout particuliers, les conditions y sont tellement disparates d'une branche à l'autre qu'il a fallu pas moins de dix ordonnances pour couvrir chacun de ces métiers de l'aiguille; ainsi, dans une branche de cette industrie le travail n'est que saisonnier, dans l'autre, il dure en moyenne huit mois de l'année; dans une autre, par contre, il n'y a pas de saison morte et la moyenne des salaires payés ne varie pour ainsi dire pas d'une semaine à l'autre; il devenait de ce

fait impossible d'établir des minima ou des périodes de travail uniformes; le faire eut été causé un préjudice à l'un ou à l'autre.

L'enquête établit les statistiques suivantes sur la situation de l'industrie du vêtement à Montréal et dans les autres centres de la Province:

INDUSTRIE DU VÊTEMENT.—MONTRÉAL

Nombre de firmes employant des ouvrières	364
Nombre d'ouvrières	9510
Nombre d'ouvrières inexpérimentées (moins de \$12.00)	4079
Nombre d'ouvrières expérimentées (plus de \$12.00)	5431
Nombre d'ouvrières à la pièce	4463
Nombre d'ouvrières à la journée	5047

Moyenne

Montant des salaires payés par semaine	\$126,213.31	\$13.27
Salaires, ouvrières inexpérimentées (moins de \$12.)	34,148.76	8.37
Salaires, ouvrières expérimentées (plus de \$12.00) . .	92,064.55	16.95

NOMBRE D'OUVRIÈRES

	Costumes. Hommes et femmes	Robes. Femmes et enfants	Chemises et salopettes	Chapeaux et casquettes	Total
De \$4. à \$5.	41	85	52	9	187
5. 6.	195	134	63	25	417
6. 7.	144	138	70	17	369
7. 8.	170	214	79	22	485
8. 9.	203	262	89	30	584
9. 10.	184	264	88	26	562
10. 11.	242	585	64	46	937
11. 12.	165 1344	269 1951	77 582	27 202	538 4079
12. 13.	243	546	76	68	933
13. 14.	150	223	56	40	469
14. 15.	181	216	49	68	514
15. 16.	210	295	38	75	618
16. 17.	208	232	31	19	490
17. 18.	120	216	22	19	377
18. 19.	169	238	22	34	463
19. 20.	107	124	12	6	249
20. 21.	136	275	8	18	437
21. 22.	74	89	5	6	174
22. 23.	89	97	4	18	208
23. 24.	51	44	3	2	100
24. 25.	26	45	..	7	78
25. et plus.	95 1859	176 2816	6 332	44 424	321 5431
	3203	4767	914	626	9510

INDUSTRIE DU VÊTEMENT.—EN DEHORS DE MONTRÉAL

Nombre de firmes employant des ouvrières	43
Nombre d'ouvrières	2363
Nombre d'ouvrières inexpérimentées (moins de \$10.00)	1423
Nombre d'ouvrières expérimentées (plus de \$10.00)	940
Nombre d'ouvrières à la pièce	1454
Nombre d'ouvrières à la journée	909

		Moyenne
Montant des salaires payés par semaine	\$22,039.30	\$ 9.32
Salaires, ouvrières inexpérimentées (moins de \$10.)	9,261.43	6.50
Salaires, ouvrières expérimentées (plus de \$10.00)	12,777.87	13.59

NOMBRE D'OUVRIÈRES

De \$3.00 à \$4.00	154	
4.00 5.00	146	
5.00 6.00	223	
6.00 7.00	236	
7.00 8.00	219	
8.00 9.00	225	
9.00 10.00	220	1423
10.00 11.00	198	
11.00 12.00	148	
12.00 13.00	145	
13.00 14.00	100	
14.00 15.00	85	
15.00 16.00	89	
16.00 17.00	49	
17.00 18.00	35	
18.00 19.00	29	
19.00 20.00	14	
20.00 21.00	16	
21.00 22.00	6	
22.00 23.00	8	
23.00 24.00	2	
24.00 25.00	4	
25.00 et plus	12	940
		<hr/>
		2363

Une conférence conjointe eu lieu à Montréal, le 16 janvier 1930, à laquelle prirent part six représentants patronaux, six représentants ouvriers et six personnes désintéressées représentant le public, elle adopta les minima de salaire suivants qui furent par la suite ratifiés par la Commission :

VILLE ET ILE DE MONTRÉAL ET UN RAYON DE 10 MILLES AUTOUR DE L'ILE

Ordonnance No 8.—Couvrant les manufactures d'habillements pour femmes, hommes et garçons.

Ordonnance No 9.—Couvrant les manufactures de chapeaux et casquettes pour hommes et garçons, chapeaux pour dames, (excepté l'ouvrage de pratique).

Ordonnance No 10.—Couvrant les manufactures de robes pour femmes et enfants, sous-vêtements en soie, kimonos et fine lingerie.

<i>Apprenties:</i>	1ère période de 6 mois, pas moins de \$7.00 par semaine
2e	“ “ 6 “ “ “ “ 8.00 “ “
3e	“ “ 6 “ “ “ “ 9.50 “ “
4e	“ “ 6 “ “ “ “ 11.00 “ “

Ouvrières ayant 24 mois d'expérience dans le métier, pas moins de \$12.50 par semaine.

Ordonnance No 11.—Couvrant les manufactures de salopettes et mackinaws; chemises, cols et cravates pour hommes et garçons; sous-vêtements en coton, tissu et rayon, robes en coton exclusivement.

<i>Apprenties:</i>	1ère période de 6 mois, pas moins de \$7.00 par semaine
2e	“ “ 6 “ “ “ “ 8.00 “ “
3e	“ “ 6 “ “ “ “ 9.00 “ “
4e	“ “ 6 “ “ “ “ 10.00 “ “

Ouvrières ayant 24 mois d'expérience dans le métier, pas moins de \$11.00 par semaine.

TOUTE LA PROVINCE DE QUÉBEC A L'EXCEPTION DE LA VILLE ET DE L'ILE DE MONTRÉAL ET UN RAYON DE 10 MILLES AUTOUR DE L'ILE

Le 21 janvier 1930, une autre conférence conjointe fut tenue à Québec, elle adopta les minima suivants :

Ordonnance No 8a.—Couvrant les manufactures d'habillements pour femmes, hommes et garçons, situées dans les cités et villes de la Province ayant 15,000 de population et plus.

Ordonnance No 8b.—Couvrant les manufactures d'habillements pour femmes, hommes et garçons, situées dans les municipalités de la Province ayant moins de 15,000 de population.

Ordonnance No 9a.—Couvrant les manufactures de chapeaux et casquettes pour hommes et garçons, chapeaux pour dames (excepté l'ouvrage de pratique) situées dans toutes les municipalités de la province de Québec.

Ordonnance No 10a.—Couvrant les manufactures de robes pour femmes et enfants, sous-vêtements en soie, kimonos et fine lingerie, situées dans toutes les municipalités de la province de Québec.

Apprenties: 1ère période de 6 mois, pas moins de \$6.00 par semaine

2e	"	"	6	"	"	"	"	7.00	"	"
3e	"	"	6	"	"	"	"	8.00	"	"
4e	"	"	6	"	"	"	"	9.00	"	"

Ouvrières ayant 24 mois d'expérience dans le métier, pas moins de \$10.00 par semaine.

Ordonnance No 11a.—Couvrant les manufactures de salopettes et mackinaws; chemises, cols et cravates pour hommes et garçons; sous-vêtements en coton, tissus et rayon, robes en coton exclusivement, situées dans les cités et villes de la Province ayant 15,000 de population et plus.

Ordonnance No 11b.—Couvrant les manufactures de salopettes et mackinaws; chemises, cols et cravates pour hommes et garçons; sous-vêtements en coton, tissus et rayon, robes en coton exclusivement, situées dans les municipalités de la Province ayant moins de 15,000 de population.

Apprenties: 1ère période de 6 mois, pas moins de \$6.00 par semaine

2e	"	"	6	"	"	"	"	6.50	"	"
3e	"	"	6	"	"	"	"	7.00	"	"
4e	"	"	6	"	"	"	"	8.00	"	"

Ouvrières ayant 24 mois d'expérience dans le métier, pas moins de \$9.00 par semaine.

Au cours des délibérations de la conférence tenue à Montréal, le 16

janvier, il fut reconnu que pour que les ordonnances soient efficaces, il fallait que les minima de salaire s'appliquent à une période de travail uniforme pour tous les intéressés, la résolution suivante fut adoptée:

1. *Attendu* qu'il est du devoir de cette Commission de fixer, avec autant de justice que possible, un salaire minimum pour les femmes employées dans les industries de la Province de Québec;
2. *Attendu* qu'au cours de la présente journée, durant les deux séances tenues par cette Commission, des débats animés se sont élevés en rapport avec une nouvelle échelle de salaire à adopter pour les femmes employées dans l'industrie du vêtement;
3. *Attendu* qu'il a été constaté que cette Commission serait encore plus apte à rendre cette justice, s'il lui était possible de déterminer, en même temps que le salaire, des heures de travail pour les femmes intéressées.

Il est proposé par Madame Pierre-F. Casgrain, appuyé par Monsieur Cohen, et adopté à l'unanimité:

Que la Loi pourvoyant à la fixation du salaire minimum des femmes, chap. 100, des Statuts refondus de la province de Québec, 1925, soit modifiée de façon à permettre à la présente Commission de délibérer sur les heures de travail auxquelles sont assujetties les femmes employées dans les industries de cette Province et d'en faire recommandation aux membres permanents de la dite Commission, afin de pouvoir atteindre le but ci-haut mentionné.

Le gouvernement s'étant rendu au vœu exprimé par cette conférence, amanda la Loi régissant la Commission du Salaire Minimum des Femmes, à l'effet de donner à celle-ci les pouvoirs de fixer la période de travail à laquelle les minima de salaire s'appliqueront; une autre conférence conjointe fut tenue à Montréal, le 23 avril 1930, elle adopta les périodes de travail suivantes:

MONTREAL ET L'ILE DE MONTREAL

Ordonnances Nos 8 et 9	44 heures par semaine.
Ordonnances Nos 10 et 11.	48 " " "

TOUTE LA PROVINCE A L'EXCEPTION DE MONTREAL

Ordonnances Nos 8a, 9a, 10a et 11a.	50 heures par semaine.
Ordonnances Nos 8b et 11b.	55 " " "

En conformité avec la Loi régissant les établissements industriels, un patron peut prolonger la période de travail de ses ouvrières à un maximum de 55 heures par semaine, mais si l'ordonnance qui couvre son établissement stipule un nombre d'heures moins élevé, il est tenu de payer ces heures supplémentaires à pas moins que le taux régulier du salaire de l'ouvrière.

INDUSTRIE DU TABAC, CIGARES ET CIGARETTES

Le 23 avril 1930, deux conférences conjointes furent tenues à Montréal pour déterminer les minima de salaire et la période de travail dans l'industrie du tabac, cigares et cigarettes: la première couvrant la ville et l'île de Montréal, la seconde le reste de la province; les statistiques suivantes leur furent soumises:

MONTRÉAL ET L'ÎLE DE MONTRÉAL

Nombre de firmes ayant fait rapport.....		27
Nombre d'ouvrières.....		3339
Nombre d'ouvrières inexpérimentées (moins de \$12.00).....		1986
Nombre d'ouvrières expérimentées (plus de \$12.00).....		1353
Nombre d'ouvrières à la pièce.....		2420
Nombre d'ouvrières à la journée.....		919
		Moyenne
Montant des salaires payés.....	\$39,644.18	\$11.87
Salaires, ouvrières inexpérimentées (moins de \$12.)..	18,434.29	9.28
Salaires, ouvrières expérimentées (plus de \$12.00)...	21,209.89	15.67

NOMBRE D'OUVRIÈRES

De \$4.00 à \$5.00.....	68	
5.00 6.00.....	73	
6.00 7.00.....	118	
7.00 8.00.....	160	
8.00 9.00.....	231	
9.00 10.00.....	386	
10.00 11.00.....	457	
11.00 12.00.....	493	1986

12.00	13.00	337	
13.00	14.00	191	
14.00	15.00	197	
15.00	16.00	149	
16.00	17.00	139	
17.00	18.00	68	
18.00	19.00	83	
19.00	20.00	33	
20.00	21.00	35	
21.00	22.00	24	
22.00	23.00	24	
23.00	24.00	13	
24.00	25.00	14	
25.00 et plus		46	1353
			<hr/>
			3339

RÉCAPITULATION.—EN DEHORS DE MONTRÉAL

Nombre de firmes ayant fait rapport	16
Nombre d'ouvrières	942
Nombre d'ouvrières inexpérimentées (moins de \$10.00)	620
Nombre d'ouvrières expérimentées (plus de \$10.00)	322
Nombre d'ouvrières à la pièce	712
Nombre d'ouvrières à la journée	230

		Moyenne
Montant des salaires payés	\$8,372.28	\$ 8.88
Salaires, ouvrières inexpérimentées (moins de \$10.)	4,304.23	6.94
Salaires, ouvrières expérimentées (plus de \$10.00)	4,068.05	12.63

NOMBRE D'OUVRIÈRES

De \$4.00 à \$5.00	85
5.00 à 6.00	94
6.00 à 7.00	115
7.00 à 8.00	122
8.00 à 9.00	97
9.00 à 10.00	107
	<hr/>
	620

10.00	11.00.....	100	
11.00	12.00.....	62	
12.00	13.00.....	58	
13.00	14.00.....	30	
14.00	15.00.....	15	
15.00	16.00.....	21	
16.00	17.00.....	11	
17.00	18.00.....	9	
18.00	19.00.....	3	
19.00	20.00.....	7	
20.00	21.00.....	2	
21.00	22.00.....	3	
25.00 et plus.....		1	322
		942	

Les minima de salaire et les périodes de travail suivants furent adoptés:

Ordonnance No 12—Couvrant l'industrie du tabac, cigares et cigarettes de la ville de Montréal et un rayon de 10 milles autour de l'île de Montréal.

Apprenties: 1ère période de 6 mois, pas moins de \$7.00 par semaine.
 2e " " 6 " " " " 8.00 " "
 3e " " 6 " " " " 9.50 " "
 4e " " 6 " " " " 11.00 " "

Ouvrières ayant 24 mois d'expérience dans le métier, pas moins de \$12.50 par semaine.

Période de travail à laquelle ces minima de salaire s'appliquent, 50 heures par semaine.

Ordonnance No 12a.—Couvrant l'industrie du tabac, cigares et cigarettes de la province de Québec à l'exception de la ville et l'île de Montréal.

Apprenties: 1ère période de 6 mois, pas moins de \$6.00 par semaine
 2e " " 6 " " " " 6.50 " "
 3e " " 6 " " " " 7.00 " "
 4e " " 6 " " " " 8.00 " "

Ouvrières ayant 24 mois d'expérience dans le métier, pas moins de \$9.00 par semaine. Période de travail à laquelle ces minima de salaire s'appliquent, 55 heures par semaine.

EFFETS DE L'APPLICATION DES ORDONNANCES

Afin de pouvoir juger de l'effet de l'application de la législation du Salaire Minimum, la Commission fait un relevé annuel de la situation dans toutes les industries couvertes par une ordonnance. Nous vous en soumettons les résultats:

ORDONNANCE No 1A

COUVRANT LES BUANDERIES ET TEINTURERIES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, EN FORCE DEPUIS LE 1ER MARS 1927

	1927	1928	1929	1930
Maisons ayant fait rapport.....	43	49	49	49
Maisons employant des ouvrières.....	43	49	46	42
Total des ouvrières.....	1087	1162	1391	1336
Montant des salaires payés par les maisons employant des ouvrières.....	\$12,761.89	\$14,689.17	\$18,030.02	\$16,881.86
Moyenne.....	\$ 11.74	\$ 12.64	\$ 12.96	\$ 12.63

NOMBRE D'OUVRIÈRES

	1927	1928	1929	1930
De \$6.00 à \$7.00.....	18
7.00 8.00.....	33
8.00 9.00.....	37
9.00 10.00.....	158	74	150	128
10.00 11.00.....	201	131	111	176
11.00 12.00.....	187 634	141 346	97 358	55 359
12.00 13.00.....	189	471	627	554
13.00 14.00.....	37	76	111	117
14.00 15.00.....	46	60	81	89
15.00 16.00.....	76	77	87	79
16.00 17.00.....	26	41	35	38
17.00 18.00.....	13	15	14	15
18.00 19.00.....	20	32	23	30
19.00 20.00.....	4	4	4	7
20.00 et plus.....	42 453	40 816	51 1033	48 977
	1087	1162	1391	1336

ORDONNANCE No 2A

COUVRANT LES BUANDERIES ET TEINTURERIES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC A L'EXCEPTION DE
LA VILLE DE MONTRÉAL, EN FORCE DEPUIS LE 16 AVRIL 1927

	1927	1928	1929	1930
Maisons ayant fait rapport.....	19	20	18	20
Maisons employant des ouvrières.....	19	20	18	20
Total des ouvrières.....	253	246	288	303
Montant des salaires payés par les maisons employant des ouvrières.....	\$2,062.07	\$2,229.69	\$2,616.95	\$2,847.20
Moyenne.....	\$ 8.16	\$ 9.36	\$ 9.08	\$ 9.39

NOMBRE D'OUVRIÈRES

	1927	1928	1929	1930
De \$3.00 à \$4.00.....	3
4.00 5.00.....	4
5.00 6.00.....	7
6.00 7.00.....	44	14
7.00 8.00.....	64	35	63	32
8.00 9.00.....	54	27	43	53
	176	76	106	85
9.00 10.00.....	21	107	105	127
10.00 11.00.....	27	21	31	45
11.00 12.00.....	9	9	8	10
12.00 13.00.....	7	13	20	21
13.00 14.00.....	2	3	3	...
14.00 15.00.....	2	2	2	4
15.00 16.00.....	5	9	7	4
16.00 17.00.....	1	2	2	1
17.00 et plus.....	3	4	4	6
	77	170	182	218
	253	246	288	303

ORDONNANCE No 3

COUVRANT L'INDUSTRIE DE L'IMPRIMERIE DANS TOUTES SES BRANCHES, DE LA VILLE DE MONTRÉAL,
EN FORCE DEPUIS LE 1ER MARS 1928.

	1928	1929	1930
Maisons ayant fait rapport.....	210	257	257
Maisons employant des ouvrières.....	105	103	107
Total des ouvrières.....	820	919	1046
Montant des salaires payés par les maisons employant des ouvrières.....	\$9,962.51	\$ 11,658.49	\$ 13,448.82
Moyenne.....	\$12.14	\$12.68	\$12.85

NOMBRE D'OUVRIÈRES

	1928	1929	1930
De \$3.00 à \$4.00.....	1
4.00 5.00.....	1
5.00 6.00.....	11
6.00 7.00.....	33
7.00 8.00.....	65	91	89
8.00 9.00.....	87	74	93
9.00 10.00.....	39	76	108
10.00 11.00.....	65	40	54
11.00 12.00.....	52 354	53 334	52 396
12.00 13.00.....	78	182	192
13.00 14.00.....	57	43	56
14.00 15.00.....	73	89	92
15.00 16.00.....	144	131	150
16.00 17.00.....	44	46	51
17.00 18.00.....	15	26	28
18.00 19.00.....	17	24	24
19.00 20.00.....	4	7	7
20.00 et plus.....	34 466	37 585	50 650
	820	919	1046

ORDONNANCE No 4

COUVRANT L'INDUSTRIE DE L'IMPRIMERIE DANS TOUTES SES BRANCHES, DE LA PROVINCE DE QUÉBEC A L'EXCEPTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL, EN FORCE DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1928

	1928	1929	1930
Maisons ayant fait rapport.....	33	66	66
Maisons employant des ouvrières.....	19	31	30
Total des ouvrières.....	112	201	235
Montant des salaires payés par les maisons employant des ouvrières.....	\$ 887.90	\$2,015.80	\$2,298.93
Moyenne.....	\$ 7.92	\$10.02	\$ 9.78

NOMBRE D'OUVRIÈRES

	1928	1929	1930
De \$3.00 à \$4.00.....	4
4.00 5.00.....	6
5.00 6.00.....	8
6.00 7.00.....	29	36	41
7.00 8.00.....	12	15	24
8.00 9.00.....	20 79	11 62	21 86
9.00 10.00.....	14	58	69
10.00 11.00.....	1	23	18
11.00 12.00.....	2	9	17
12.00 13.00.....	6	14	18
13.00 14.00.....	1	7	5
14.00 15.00.....	3	3	1
15.00 16.00.....	2	8	5
16.00 17.00.....	2	2	4
17.00 18.00.....	...	2	2
18.00 19.00.....	...	2	2
19.00 20.00.....	1	2	2
20.00 et plus.....	1 33	9 139	6 149
	112	201	235

ORDONNANCE No 5

COUVRANT L'INDUSTRIE TEXTILE DANS TOUTES SES BRANCHES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, EN
FORCE DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 1928

	1928	1929	1930
Maisons ayant fait rapport.....	16	17	14
Maisons employant des ouvrières.....	16	17	14
Total des ouvrières.....	3141	3012	2674
Montant des salaires payés par les maisons employant des ouvrières.....	\$40,507.18	\$40,313.60	\$35,655.27
Moyenne.....	\$12.89	\$13.38	\$13.33

NOMBRE D'OUVRIÈRES

	1928	1929	1930
De \$5.00 à \$6.00.....	34
6.00 7.00.....	120
7.00 8.00.....	236	239	198
8.00 9.00.....	200	256	167
9.00 10.00.....	156	202	207
10.00 11.00.....	298	152	112
11.00 12.00.....	211 1255	237 1086	188 872
12.00 13.00.....	247	435	413
13.00 14.00.....	275	226	260
14.00 15.00.....	371	230	339
15.00 16.00.....	241	346	199
16.00 17.00.....	264	277	188
17.00 18.00.....	136	111	121
18.00 19.00.....	110	96	135
19.00 20.00.....	158	82	51
20.00 et plus.....	84 1886	123 1926	96 1802
	3141	3012	2674

ORDONNANCE No 6

COUVRANT L'INDUSTRIE TEXTILE DANS TOUTES SES BRANCHES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,
A L'EXCEPTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL, EN FORCE DEPUIS LE 1^{ER}
SEPTEMBRE 1928

	1928	1929	1930
Maisons ayant fait rapport.....	24	24	24
Maisons employant des ouvrières.....	24	24	24
Total des ouvrières.....	6507	6372	5930
Montant des salaires payés par les maisons employant des ouvrières.....	\$74,226.38	\$76,762.68	\$71,270.61
Moyenne.....	\$11.40	\$12.04	\$12.01

NOMBRE D'OUVRIÈRES

	1928	1929	1930
De \$2.00 à \$3.00.....	1
3.00 4.00.....	2
4.00 5.00.....	94
5.00 6.00.....	147
6.00 7.00.....	270	297	278
7.00 8.00.....	459	390	443
8.00 9.00.....	626	420	400
9.00 10.00.....	650 2249	454 1561	525 1646
10.00 11.00.....	990	1098	856
11.00 12.00.....	470	708	690
12.00 13.00.....	849	1160	697
13.00 14.00.....	430	452	571
14.00 15.00.....	437	373	387
15.00 16.00.....	342	307	333
16.00 17.00.....	220	274	274
17.00 18.00.....	126	155	186
18.00 19.00.....	190	92	120
19.00 20.00.....	110	63	54
20.00 et plus.....	94 4258	129 4811	116 4284
	6507	6372	5930

En ce qui concerne les ordonnances Nos 7, 7a et 7b, couvrant l'industrie du cuir et de la chaussure dans toutes leurs branches, comme elles ne sont devenues en force que le 1er juillet 1929, les statistiques pour l'année courante n'ont pu être terminées à date.

PERMIS

Une des phases les plus délicates du travail de la Commission est celle de protéger humainement et efficacement les ouvrières âgées, infirmes ou handicapées d'une façon ou d'une autre qui, tout en devant gagner leur vie, ne peuvent escompter le même salaire que l'ouvrière normale; c'est pour cette raison que la Commission a le pouvoir d'émettre des permis les autorisant à travailler à des taux plus bas que le minimum de salaire auquel elles auraient droit d'après la durée d'expérience dans leur métier respectif, quoiqu'une règle inflexible est suivie de ne pas tolérer qu'aucun salaire soit inférieur au minimum le plus bas fixé par une ordonnance.

Il est assez difficile d'établir exactement le degré d'incapacité d'une ouvrière âgée ou infirme ou de définir avec précision le salaire auquel elle a droit en toute justice; exiger pour elle un salaire hors de proportion avec les services qu'elle peut rendre, c'est l'exposer à un renvoi immédiat et la vouer à la misère; d'un autre côté, il faut admettre que certains patrons profitent de la moindre circonstance pour affirmer qu'une ouvrière n'est pas en état de gagner même le minimum de salaire et la contraignent à demander un permis; il s'agit pour la Commission de s'enquérir du bien-fondé de chaque requête au moyen d'une enquête à la manufacture, enquête supplémentée parfois par un certificat de médecin ou une visite de l'ouvrière à nos bureaux. La Commission a réussi dans plusieurs cas à faire payer une légère pension à des ouvrières âgées ayant de longs états de service et dans d'autres à leur faire obtenir un salaire meilleur que celui qu'elle recevait, en conseillant au patron de leur faire faire un travail réclamant un effort physique moindre ou plus approprié à leur infirmité.

Le nombre de permis est d'ailleurs tellement restreint qu'il n'a aucune influence sur l'état général des salaires, comme on peut s'en convaincre par le tableau suivant:

Nombre d'établissements auxquels des permis ont été accordés.....	18
Nombre de permis expirés.....	15
Nombre de permis actuellement en force.....	47

Dans d'autres cas, plutôt que de causer un préjudice grave à un patron, tout particulièrement dans la petite industrie de campagne ou dans des circonstances exceptionnelles, la Commission préfère suspendre, pendant une certaine période, une ou plusieurs clauses de l'ordonnance, considérant qu'on obtient plus par la conciliation que par une application trop rigide de la loi.

PLAINTES

Comme on devait s'y attendre, avec un champ d'action plus vaste, puisqu'actuellement 796 établissements, dont 606 à Montréal et 190 en dehors, sont regis par une ordonnance, avec un total de 29,711 ouvrières, dont 18,788 à Montréal et 10,923 en dehors, le nombre de plaintes a augmenté dans des proportions considérables. Plusieurs de ces plaintes sont faites par des personnes bien intentionnées, mais qui donnent une interprétation erronée aux différentes clauses des ordonnances, ou basent leur plainte sur des oui-dire et parfois ne sont que des dénonciateurs fantaisistes ou malicieux. Toutefois, chacune de ces plaintes fait l'objet d'une enquête immédiate et lorsqu'elles sont fondées, l'on réussit dans la plupart des cas à obtenir justice pour l'ouvrière lésée.

L'infraction la plus fréquente consiste dans la négligence à ne pas afficher l'ordonnance dans un endroit bien à la vue des ouvrières, soit que l'ordonnance fut restée dans un tiroir quelconque, soit qu'elle ait été enlevée par mégarde ou volontairement. Le fait que l'ordonnance n'est pas affichée permet de supposer qu'elle n'est pas respectée et, dans ces cas, le patron s'expose à devoir soumettre à l'inspecteur ses listes de salaire, ce qui est une perte de temps pour les deux.

Nous avons le ferme espoir—la conviction même—que ces infractions diminueront graduellement, au fur et à mesure que cette législation sera plus connue et, partant, plus appréciée par les intéressés.

CONCLUSION

Comme au cours des années précédentes, nos relations avec les parties intéressées ont été des plus cordiales, quoique dans plusieurs cas nous avons été obligés de sévir contre les patrons qui violaient de propos délibéré les clauses des ordonnances, qui refusaient péremptoirement de donner aux inspecteurs les renseignements exigés et qu'ils étaient en droit d'obtenir, ou qui ne payaient pas à leurs ouvrières les minima de salaire stipulés.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les associations patronales et organisations ouvrières qui nous ont été un grand appui, les représentants du public et autres personnes qui nous ont si généreusement prêté leur concours lors des conférences publiques; le bureau des inspecteurs d'établissements industriels avec lequel nous avons des rapports constants et qui, en toutes circonstances, nous a accordé sa coopération la plus entière; les journaux qui par la publicité toute gratuite qu'ils nous ont si largement donnée font connaître au public cette nouvelle législation sociale et contribuent par ce fait à mieux faire observer la loi; enfin toutes les personnes qui de près ou de loin ont bien voulu coopérer avec nous et nous rendre notre tâche plus facile.

Nous espérons continuer à mériter cette confiance et à rencontrer votre approbation.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

Vos tout dévoués,

COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM DES FEMMES.

GUS. FRANCO, *président.*

O. BRUNET.

C. J. GRIFFIN.

E. RICHARD.

A. CROWE, *secrétaire.*

XII

LES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS ET LE TRAVAIL DU
DIMANCHE—
RAPPORT DU GREFFIER POUR L'ANNÉE 1929-30
—

QUÉBEC, le 30 juin 1930.

A l'honorable J.-N. FRANCOEUR, c. r.,

Ministre des Travaux publics et du Travail,

Québec, P. Q.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Je ne suis intervenu dans aucun différend industriel cette année, c'est qu'il n'y en a pas eu de bien sérieux, et aucune des parties à ces différends n'a voulu soumettre ses griefs à la Loi des différends ouvriers de Québec, préférant les faire régler par les comités d'arbitrage et de conciliation des unions ou syndicats en cause.

Les membres des associations ouvrières, en général, redoutent plus que jamais l'institution des grèves comme moyen de règlement des différends ouvriers, et ils ont parfaitement raison; en effet, il n'y a qu'une seule manière de préserver l'ordre et la tranquillité dans le monde industriel, c'est la coopération du capital et du travail.

Dans mes relations avec les patrons et les ouvriers, j'ai pu constater que ce changement s'opère graduellement, et il est de plus en plus visible, à tout observateur intelligent et sérieux, que les deux parties ont enfin réalisé les bienfaits de cette coopération.

J'ai tenu une enquête au sujet des plaintes reçues concernant le travail du dimanche aux moulins de la compagnie "Building Products, Limited", village de Portneuf, comté de Portneuf.

Les résultats de cette enquête vous ont été donnés dans un rapport spécial.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

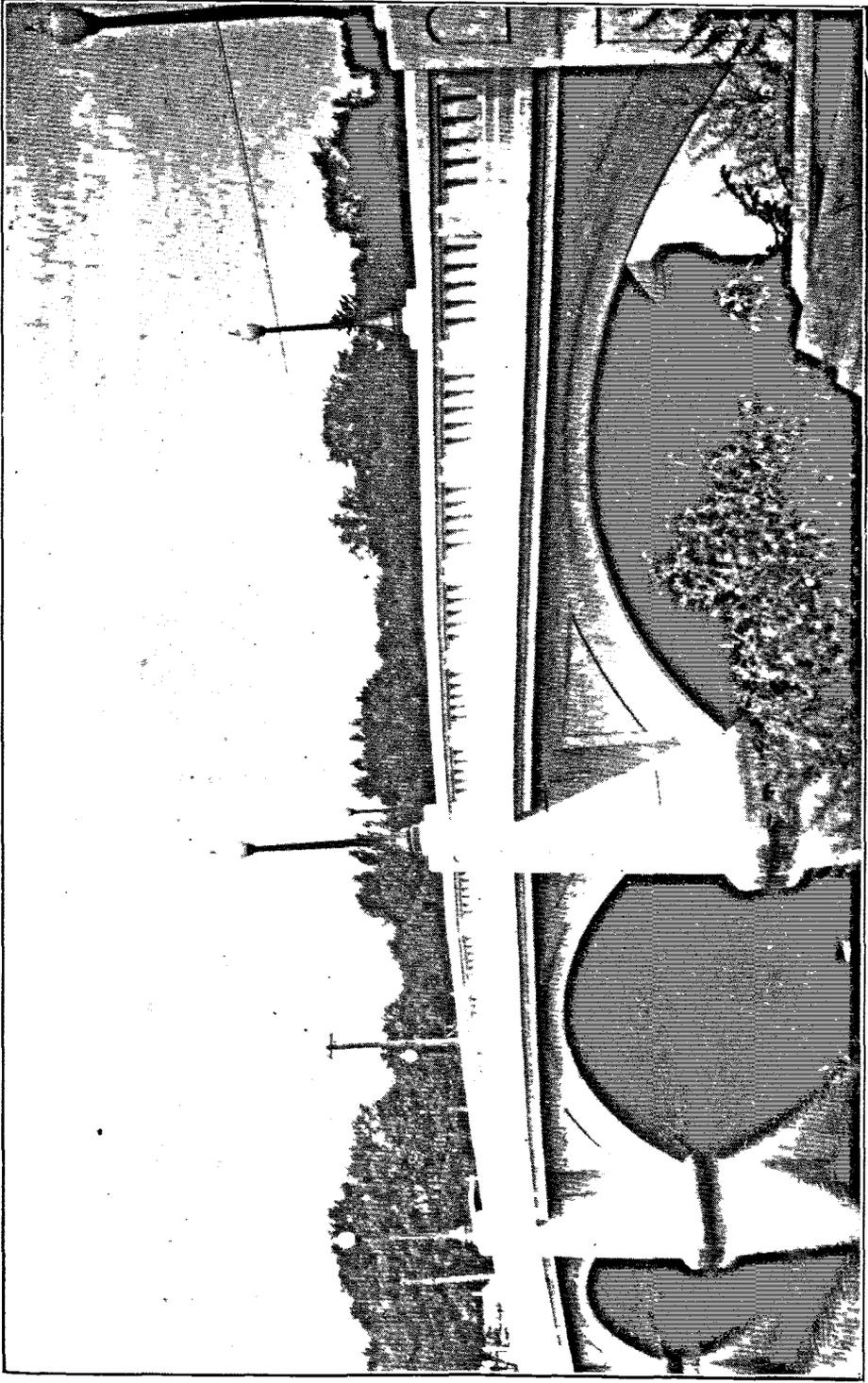
Votre obéissant serviteur,

Le greffier des conseils de conciliation et d'arbitrage,

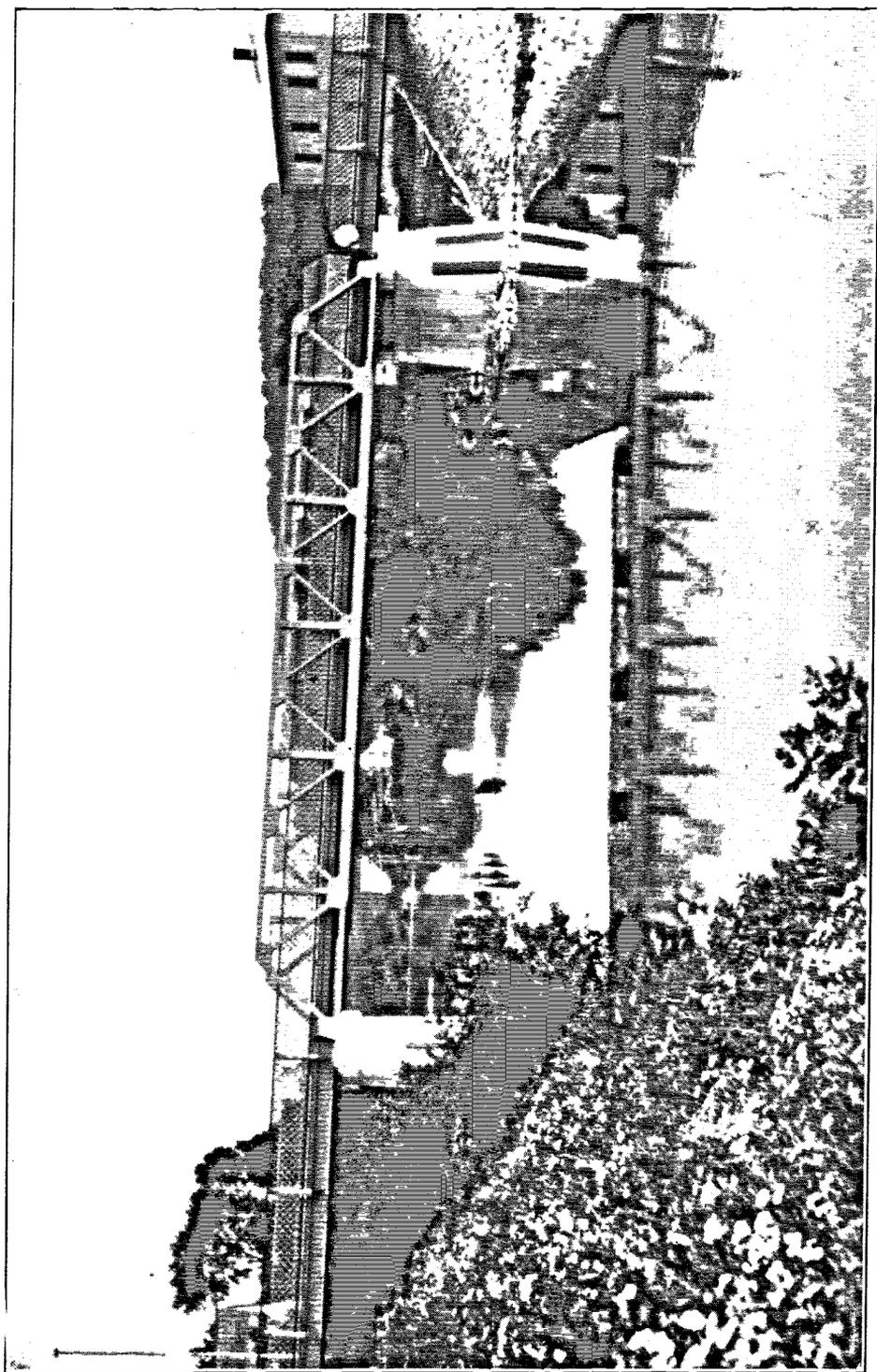
FÉLIX MAROIS.

TABLE DES MATIÈRES

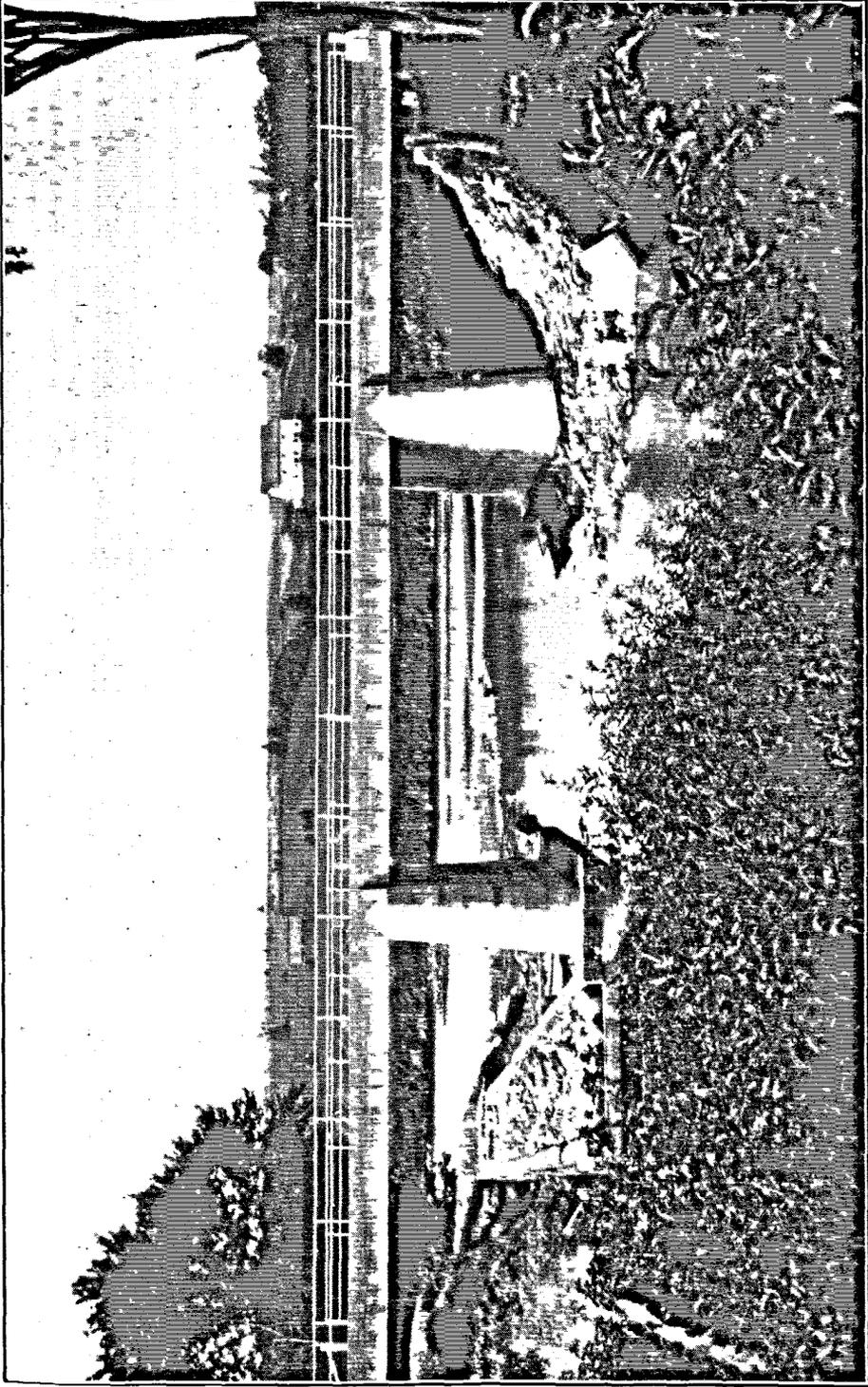
	Pages
Lettre du ministre des Travaux publics et du Travail à Son Honneur le lieutenant-gouverneur.....	3
Principaux officiers du ministère des Travaux publics et du Travail.	4
I.— <i>Recettes et dépenses.</i> —Rapport du comptable du département.....	5
II.— <i>Assurances du gouvernement contre les incendies.</i> —Division de Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke. Rapport du comptable du département..	9
III.— <i>Construction et entretien des ponts-routes.</i> —Rapport de l'ingénieur en chef.....	14
IV.— <i>Édifices publics</i> —Rapport de l'architecte et directeur des travaux publics.....	21
V.— <i>Chemins de fer.</i> —Rapport de l'ingénieur-directeur des chemins de fer.....	27
VI.— <i>Incendies.</i> —Rapport du commissaire.....	42
VII.— <i>Ponts et chemins de péage.</i> —Rapport du directeur.....	48
VIII.— <i>Inspection des établissements industriels et des édifices publics</i>	51
Organisation.....	51
Rapport de M. Louis Guyon, sous-ministre du Travail.	53
IX.— <i>Bureau des examinateurs-électriciens.</i> —Rapport de l'examineur en chef.....	62
X.— <i>Bureaux de placements provinciaux.</i> —Rapport du surintendant général.....	64
XI.— <i>Rapport de la Commission du salaire minimum des femmes</i>	70
XII.— <i>Les différends industriels et le travail du dimanche.</i> —Rapport du greffier des Conseils de conciliation et d'arbitrage.....	89
Illustrations (page 19; hors-texte, à la fin du volume).	



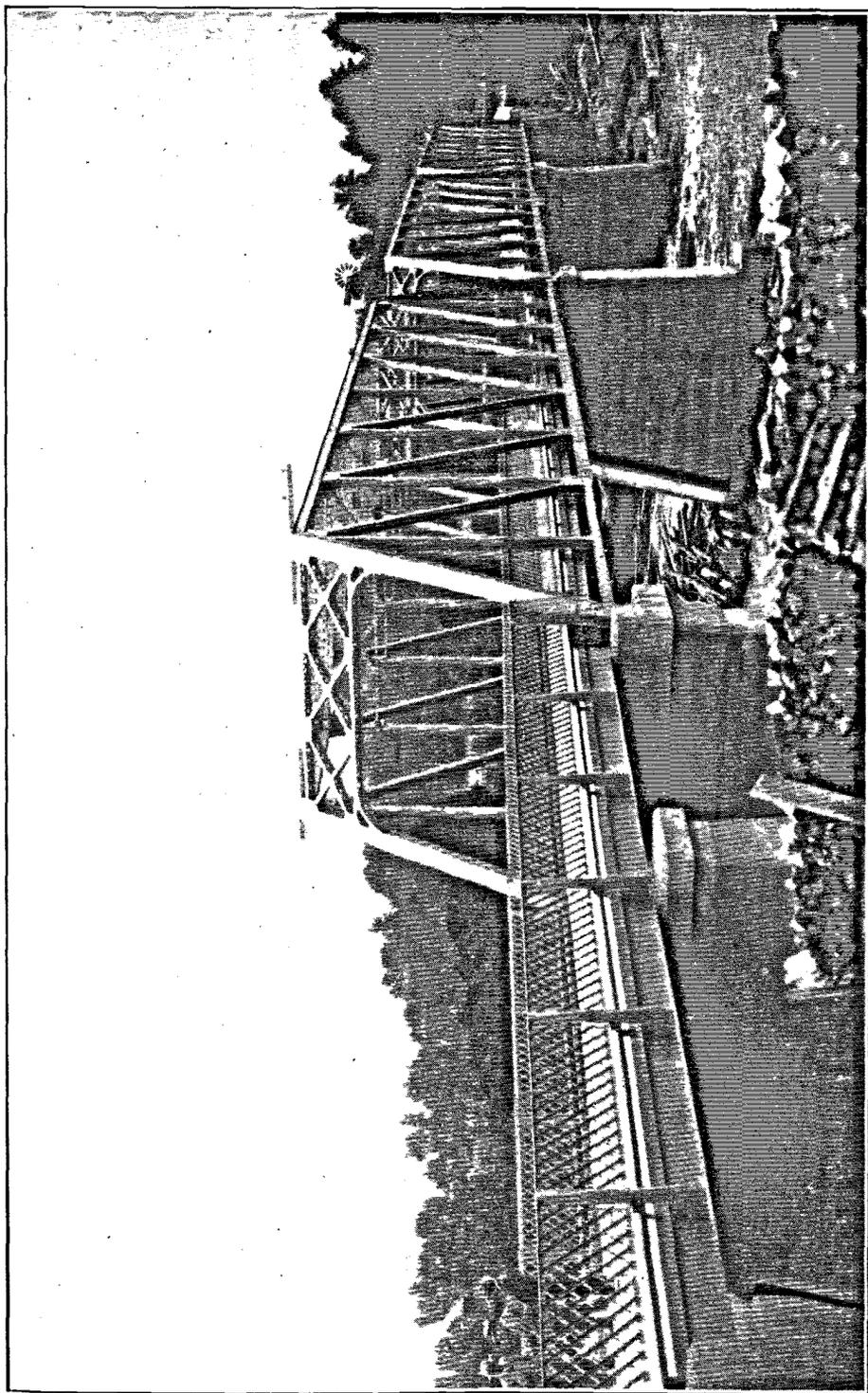
PONT DE LA RUE CASTONGUAY, SUR RIVIÈRE-DU-NORD, A ST-JÉRÔME, COMTÉ DE TERREBONNE. Ce pont est composé de trois arches en béton armé formant une longueur totale de 180 pieds; largeur 30 pieds; deux trottoirs de 5 pieds chacun. Construit en 1929.



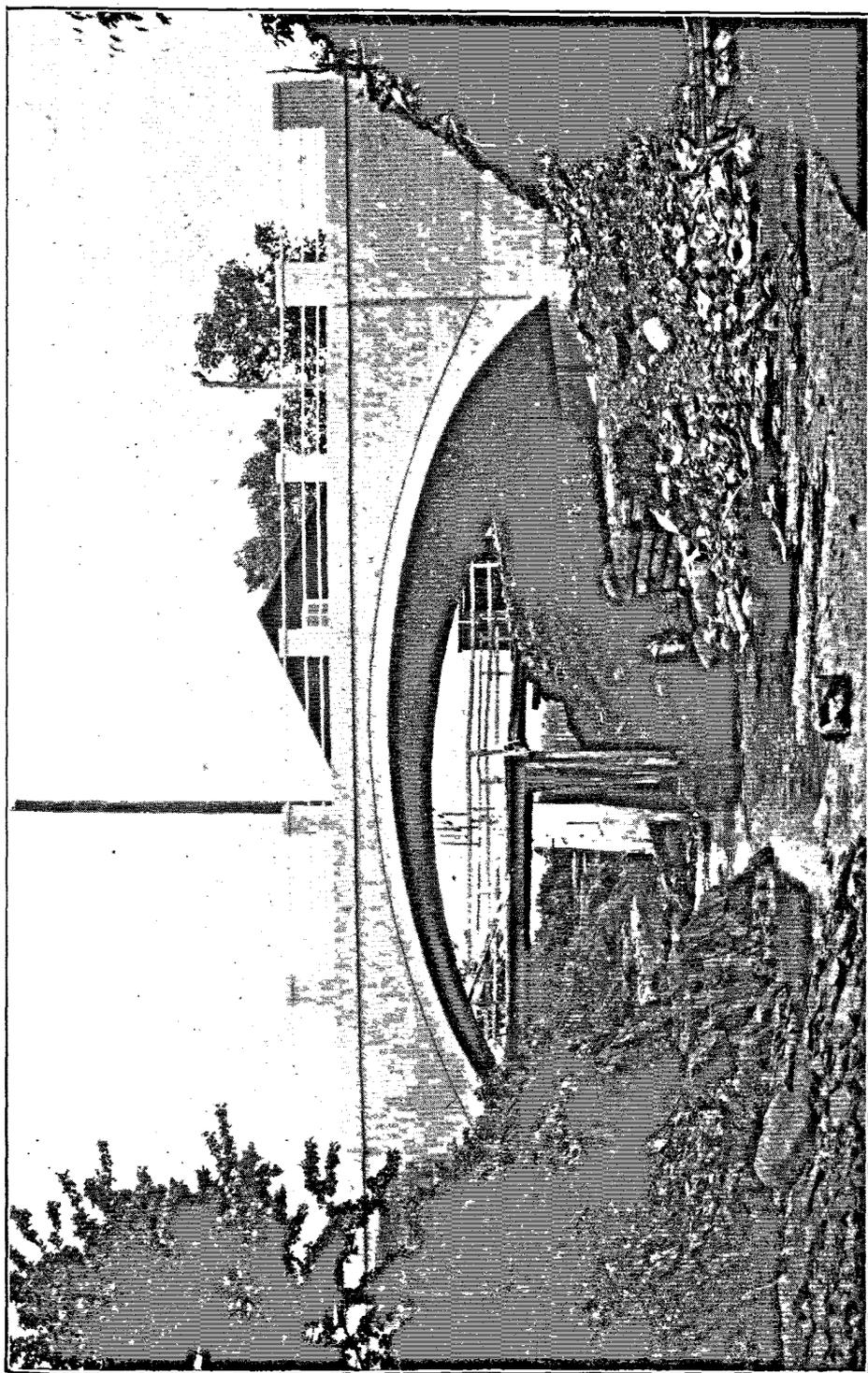
PONT SUR RIVIÈRE MASKINONGÉ, AU VILLAGE DE ST-DIDACE, COMTÉ DE MASKINONGÉ. Pont à superstructure métallique sur sous-structure en béton consistant en une travée principale de 85 pieds et deux travées approches de 36' 0" chacune; largeur 18 pieds; construit en 1929-30.



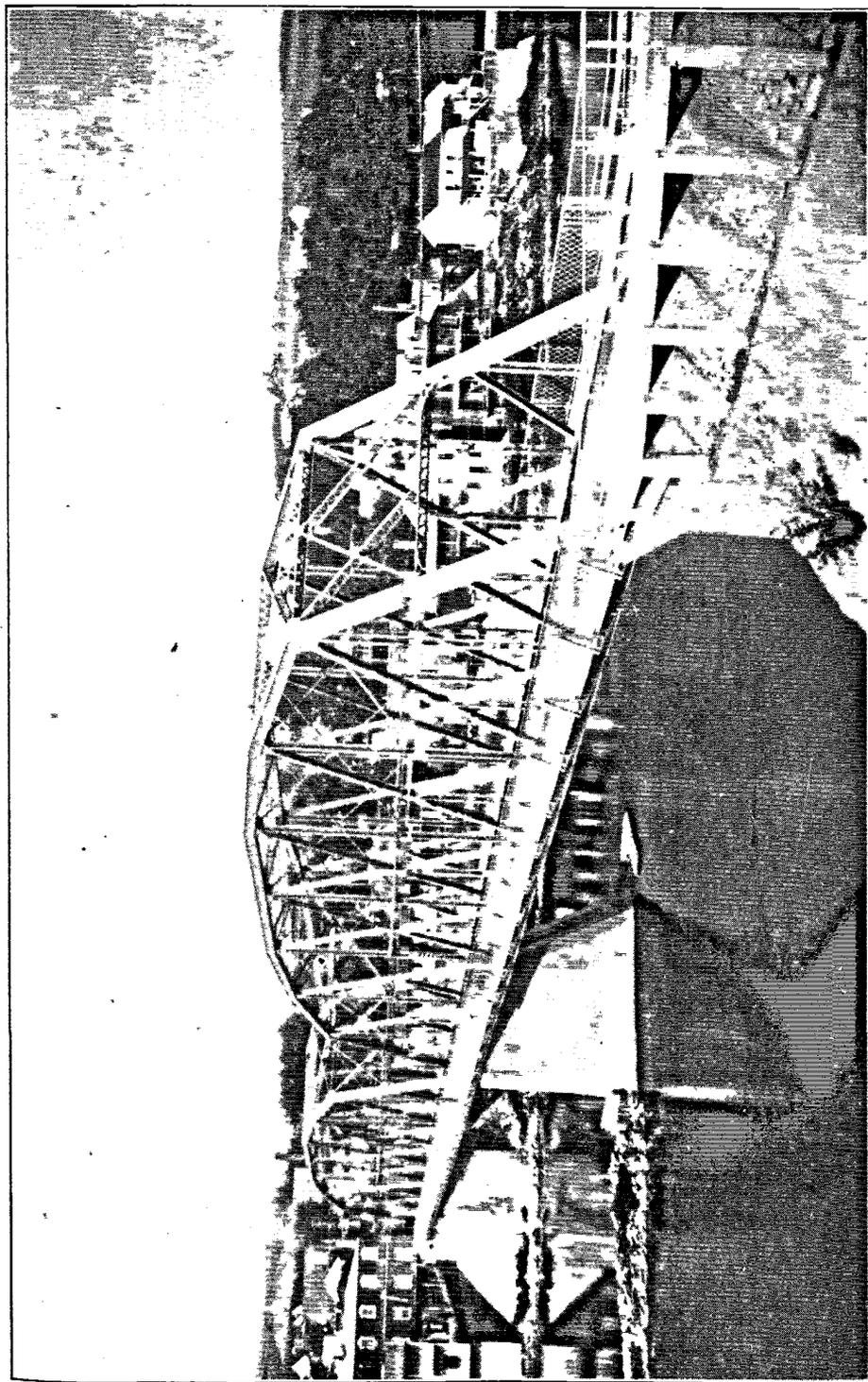
PONT DU DOMAINE, A STE-MARIE, COMTÉ DE BEAUCE. Pont consistant en trois travées formant une longueur totale de 119 pieds. Tablier en béton armé sur poutres métalliques entourées de béton; largeur 24 pieds. Construit en 1929-30.



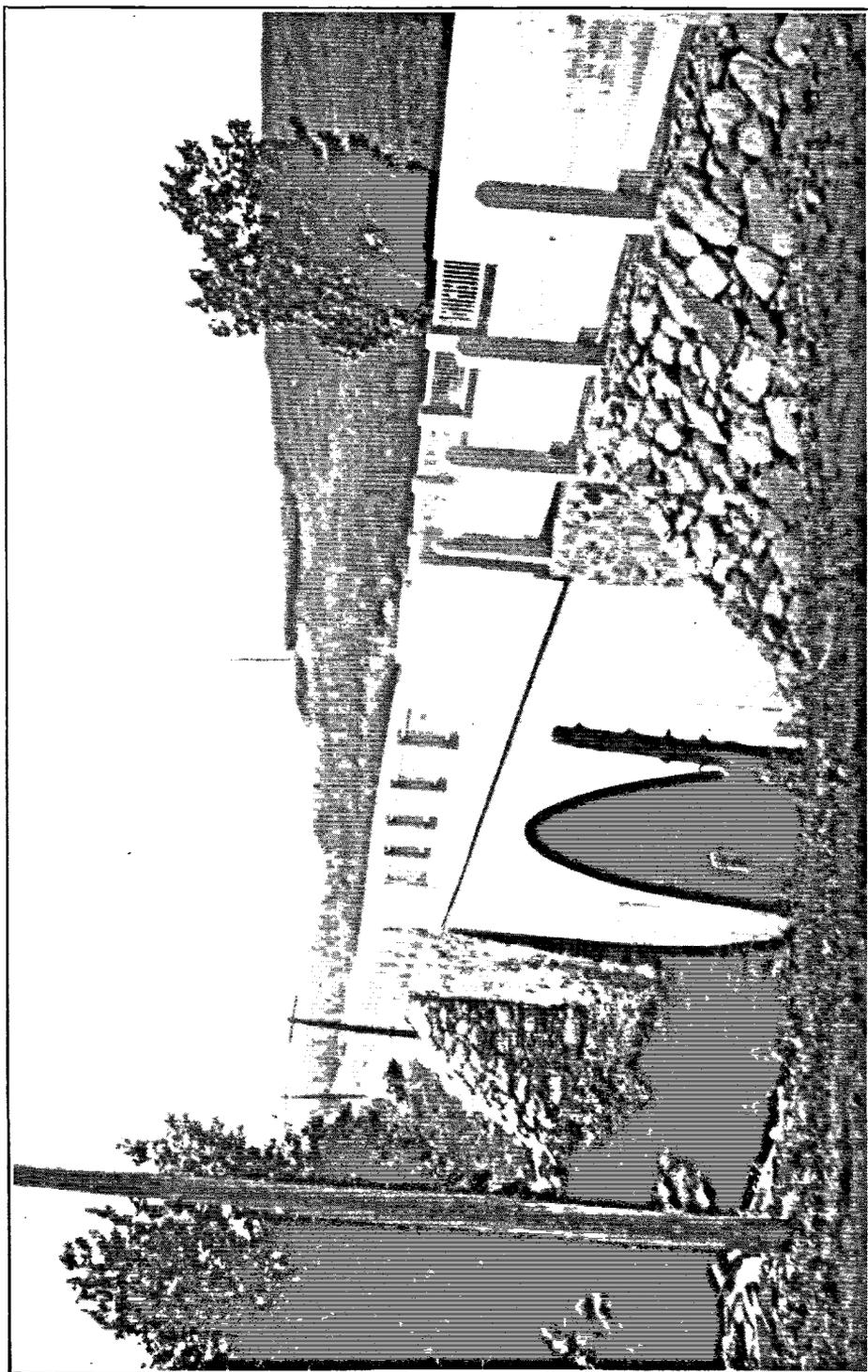
PONT SUR RIVIÈRE GATINEAU, ENTRE LES MUNICIPALITÉS DES CANTONS BOUCHETTE & CAMERON, COMTÉ DE HULL.
Pont à superstructure métallique d'une longueur totale de 447 pieds, consistant en 3 travées principales et deux travées approches;
l'ancienne travée de la rive gauche ayant été réparée et maintenant en usage. Largeur 18 pieds. Construit en 1929-30.



PONT "ST-DAVID", SUR RIVIÈRE BEAURIVAGE, A ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE, COMTÉ DE LOTBINIÈRE. Arche en béton armé, d'une travée de 58 pieds; largeur 22 pieds; un trottoir de 4' 0". Construit en 1930.



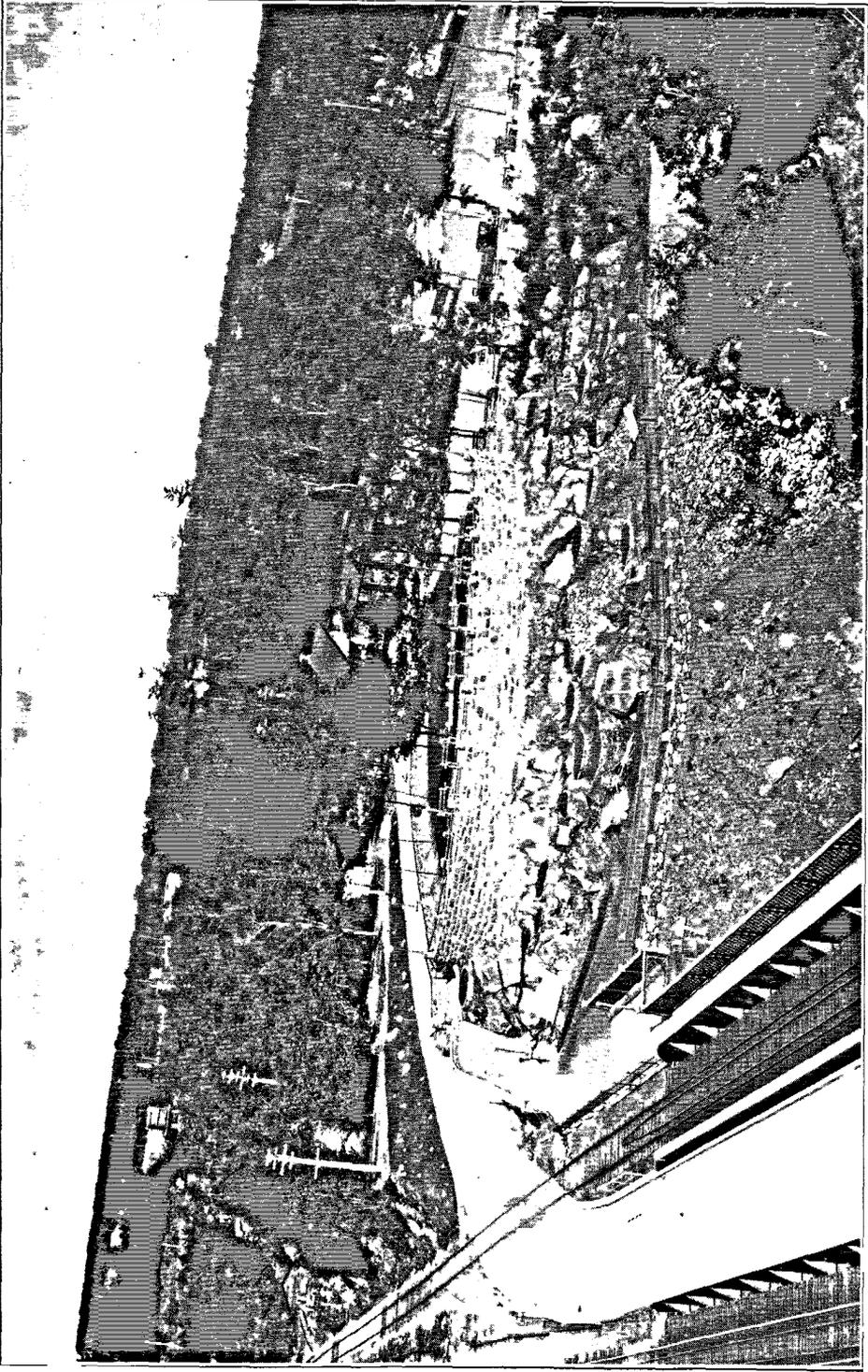
PONT SUR RIVIÈRE CHAUDIÈRE, ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE ST-GEORGES-EST ET AUBERT-GALLION, COMTÉ DE BEAUCE. Pont à superstructure métallique comprenant deux travées de 226' 0" chacune; largeur 18 pieds; deux trottoirs de 4' 6" chacun. Construit en 1929-30.



PONT "LEBLANC", SUR RUISSEAU LEBROOK, A CHESTER-OUEST, COMTÉ D'ARTHABASKA. Arche en béton armé d'une longueur de 50 pieds avec voie charretière de 20 pieds. Construit en 1929.



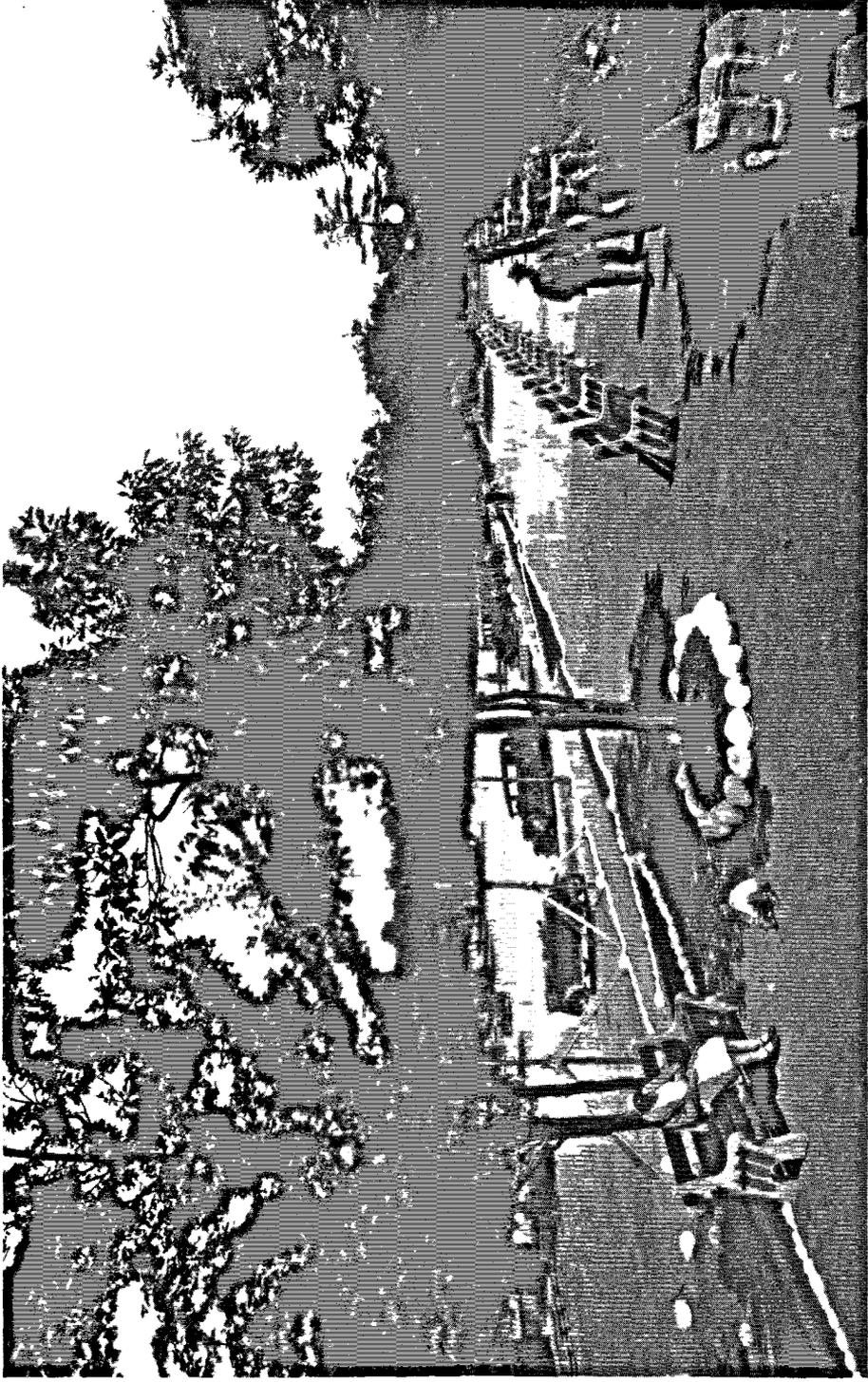
PONT DE QUÉBEC.—Kiosque de Perception avec ses entrées.—A gauche, se trouve la maison des Percepteurs et on voit à droite le mur longant le parc.



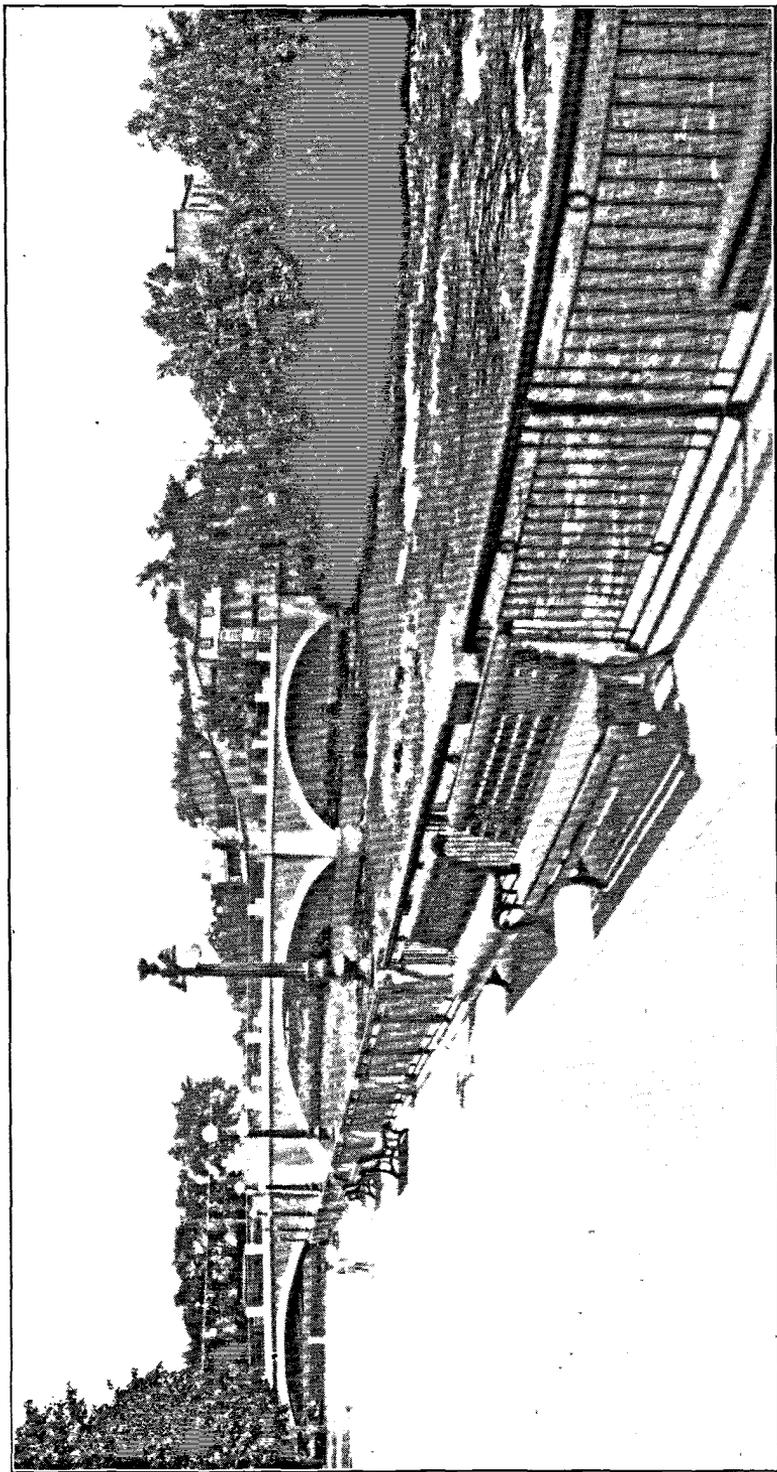
PONT DE QUÉBEC. Vue d'une partie de l'approche Nord, montrant la voie carrossable pavée en béton ainsi que la terrasse d'observation et le parc de stationnement. La voie ferrée que l'on traverse ici n'est pas utilisée pour les convois.



PONT DE QUÉBEC. Approche Sud.—Vue d'ensemble. La voie carrossable est en béton. La voie ferrée qu'elle traverse n'est pas utilisée. On voit à gauche, le parc de stationnement Sud.



PONT DE QUÉBEC.—Terrasse d'observation attenante à l'approche Nord.



PONT "CHEVALIER", SUR RIVIERE L'ASSOMPTION, VILLE DE JOLIETTE

Ce pont dont la longueur totale est de 193 pieds, consiste en trois arches en béton armé; largeur 22 pieds; deux trottoirs de 5 pieds chacun.

Construit en 1929. On voit, à gauche, une partie de la terrasse du parc Renaud.